MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mercredi 28 avril 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M. Patrice Mugny, conseiller administratif, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Renate Cornu, M. Endri Gega, M^{me} Sophie Kuster, M. Jean Sanchez, M^{mes} Marie-France Spielmann et Martine Sumi.

Assistent à la séance: M. Rémy Pagani, maire, MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 avril et mercredi 28 avril 2010, à 17 h et 20 h 30.

50 - 167e.indd 5993 02.09.10 14:31

5994 SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal Pétitions – Questions orales

1	Communications	du Conseil	administratif

N	éant
T 4	cam.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu le pétition P-248: «Sauvons un espace vert aux Délices». Elle sera renvoyée à la commission des pétitions.

4. Questions orales

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Une question orale m'a été posée hier. Comme je n'étais pas présent à 17 h, je n'ai pu y répondre. Le conseiller municipal Rémy Burri a posé une question concernant la Maison des associations. M^{me} Salerno et moi-même avons fait une petite enquête rapide et je peux déjà répondre que la Maison des associations sise à la rue des Savoises a été attribuée en usufruit à la Fondation pour l'expression associative. Par conséquent, cette dernière est seule répondante de l'attribution des locaux. Mais si vous nous dites, Monsieur le conseiller municipal, que la scientologie a pu, ou aurait pu louer un local, je vais évidemment demander des explications à Régis de Battista et à Marina Bertani, les responsables de la Maison des associations, car je ne trouve pas cela admissible.

50 - 167e.indd 5994 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 794 000 francs destiné à la salarisation de deux ludothèques supplémentaires ou d'un crédit de 1 695 000 francs destiné à la salarisation de six ludothèques de la Ville de Genève, selon l'option retenue par le Conseil municipal (PR-774 A)¹.

Rapport de M^{me} Catherine Buchet-Harder.

La commission de la cohésion sociale s'est réunie les 18 et 25 mars 2010 sous la présidence de M. Pascal Rubeli. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marta Wesolowska, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

Rappel succinct de la proposition

En date du 18 mai 2009, la pétition P-222, «Pour des ludothécaires salarié(e)s», a été renvoyée par le Conseil municipal au Conseil administratif. Le 12 décembre 2009, le conseiller administratif en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Manuel Tornare, est revenu devant le Conseil municipal avec la proposition PR-774. A l'issue du débat, le Conseil municipal a décidé de renvoyer cette proposition à la commission de la cohésion sociale afin que toutes les questions d'éclaircissement et de compréhension puissent être posées.

Pour rappel, la Ville de Genève subventionne à ce jour 11 ludothèques, toutes gérées par des associations. Cinq d'entre elles ont été professionnalisées au cours des six dernières années, tandis que les six autres sont toujours constituées d'équipes entièrement bénévoles.

La proposition du Conseil administratif prévoit de reprendre le processus de salarisation des ludothèques et soumet au Conseil municipal deux options:

- soit de salarier dès l'année 2010 deux nouvelles ludothèques, puis de poursuivre en 2011 et 2012 avec deux nouvelles ludothèques additionnelles;
- soit de salarier dès 2010 l'ensemble des ludothèques bénévoles, au nombre de six.

50 - 167e.indd 5995 02.09.10 14:31

¹Proposition, 4800.

Séance du 18 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de ses collaborateurs, M. Kanaan et M^{me} Widmer

M. Tornare ne fait pas de préambule, déclarant qu'il s'est largement exprimé sur cette proposition lors de la séance plénière du 12 décembre 2009. Il ajoute que les commissaires ont aujourd'hui tous les éléments en main pour poser des questions et aller de l'avant.

Plusieurs thèmes sont abordés par les commissaires:

Concernant la structure qui sera mise en place entre la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), la Ville et les associations, le rôle de ces trois intervenants n'est pas clair pour une commissaire Verte. En effet, les comités des ludothèques vont engager et encadrer des professionnels, alors qu'ils ne seront pas considérés comme les employeurs, la FASe gérant les contrats et les salaires. M. Kanaan lui répond que la préférence a été donnée à une structure existante plutôt qu'à la création d'une nouvelle structure faîtière. Il fallait un employeur et il n'était pas souhaitable que les associations assument ce rôle. Certains ajustements seront faits en cours de route.

Concernant la mixité entre les professionnels et les bénévoles, diverses questions sont posées relatives à leur gestion sur le terrain, à l'idée d'élaborer un projet inter-générationnel à moyen terme et à l'encouragement du bénévolat.

M^{me} Widmer répond que la gestion concrète de professionnels et de bénévoles est effectivement un problème. Il s'agit pour le moment de créer une unité de la prestation et de se mettre d'accord sur la forme. D'autres développements seront possibles par la suite. Un travail d'information sera mis en place pour pallier les craintes et rassurer les gens lors de ce processus de transition. Il s'agit de travailler de concert avec tout le monde, y compris les bénévoles, et s'appuyer sur le savoir-faire important que certaines personnes ont acquis par leur parcours. L'objectif est de renforcer le réseau des ludothèques, créer des liens plus forts et travailler ensemble. Il y a du reste une grande solidarité entre elles.

M. Tornare ajoute qu'il n'est pas question de se priver de bénévoles, car ils sont d'une aide précieuse. Il s'agit de créer des synergies. Sur cette question, un rapport a été souhaité par le Forum (une quarantaine d'associations sociales) et établi à la demande du Service social. Il souligne qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles, cela est d'autant plus vrai selon les quartiers. Aujourd'hui, il y a entre 10 et 15 bénévoles par ludothèque.

Concernant la formation des futurs professionnels, celle-ci durera 220 jours. Elle sera donnée par le CEFOC (Centre de formation continue pour tout ce qui touche au social) et obligatoire pour les futurs salariés.

50 - 167e.indd 5996 02.09.10 14:31

Les ludothécaires sont aujourd'hui formés, mais pas tous seront professionnalisés. Ceux qui voudront être salariés devront avoir un certain niveau de base qui comprend 80 heures communes avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et la FASe (base du travail social) et 120 heures spécifiques aux ludothèques, traitant en particulier du jeu et de la relation aux parents. Pour les responsables, ils devront avoir un niveau ES (Ecole supérieure).

Concernant les lieux géographiques des ludothèques, la réponse à la question de savoir si chaque quartier allait pouvoir bénéficier d'une ludothèque n'a pas été donnée par M. Tornare; toutefois, il dit qu'il sera nécessaire de regrouper les forces. Si de nouvelles ludothèques devaient s'ouvrir, un rééquilibrage sera fait, d'autres seront fermées et aucun crédit supplémentaire ne sera demandé. Il est important qu'elles travaillent en réseau et puissent s'entraider en cas d'absence de personnel ou autre.

Pour terminer, et il le répète, il s'agit d'une professionnalisation et non d'une municipalisation. Les ludothèques ne doivent pas être comparées aux institutions de la petite enfance. Il ne s'agit pas de la même vision car, avec les ludothèques, on ne vise pas à y garantir l'accès à chaque enfant.

Séance du 25 mars 2010

Discussion et vote

Alors que la commission reçoit le rapport établi sur le bénévolat lors de la séance du 25 mars, elle décide d'entrer en matière et de voter sur cet objet lors de cette même séance.

Le groupe des Verts est favorable à l'option maximale, soit la professionnalisation des six ludothèques en 2010. L'audition du magistrat et de son équipe a permis d'obtenir des informations qui seront bien utiles pour la suite du processus.

Le groupe démocrate-chrétien est également favorable à la solution maximale. Les raisons qui motivent ce choix sont des principes de base d'égalité et de justice. La commissaire demande toutefois de faire en sorte de ne pas tuer le bénévolat lors de la mise en place de ce projet.

Le groupe A gauche toute! retient également la solution maximale, la raison principale étant de favoriser l'égalité de traitement du personnel des diverses ludothèques.

L'Union démocratique du centre se montre favorable à la solution maximale. Cependant, la commissaire souligne qu'il s'agira d'être attentif à la mise en place

50 - 167e.indd 5997 02.09.10 14:31

de cette professionnalisation. En effet, certains soucis concernant la structure ont été relevés lors de l'audition du magistrat et une attention particulière devra être donnée aux différents interlocuteurs (FASe, GIAP, bénévoles) lors du démarrage et de la consolidation de ce projet.

Le groupe socialiste retient également la solution maximale et sa commissaire se dit très heureuse de la voir aboutir enfin. Elle souligne que le projet devra être suivi de façon attentive.

Le groupe radical se dit aussi favorable à la solution maximale.

Quant au groupe libéral, le commissaire se montre défavorable à cette proposition, en raison des inégalités dans l'ensemble de la Ville. Il craint également que la professionnalisation décourage le bénévolat. Pour lui, ce projet manque de vision d'ensemble.

Vote

Soumise au vote, la proposition PR-774 est acceptée dans sa version maximale par 10 oui (1 AGT, 2 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 1 non (L).

En conclusion de ce qui précède, la commission de la cohésion sociale recommande au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté suivant. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

M. Pascal Rubeli, président de la commission de la cohésion sociale (UDC). Quelques mots pour rappeler la genèse de cette affaire. Les ludothèques, nous en parlions depuis longtemps et il était question de savoir si elles seraient professionnalisées ou non. En tant que président de la commission de la cohésion sociale, j'avais eu quelques contacts téléphoniques avec les ludothécaires, qui avaient aussi été auditionnées par la commission des pétitions. Tout cela a fait que, soumis à une forme de pression relative, le magistrat nous a présenté, au début de cette année, la proposition PR-774 en vue de la salarisation, avec une option minimale et une option maximale. Je m'étais engagé à traiter l'objet très rapidement en commission. A cet égard, j'aimerais remercier les commissaires et la rapporteuse d'avoir fait vite. Cela nous permet de voter ce soir, afin que, dès cet été, cette nouvelle organisation des ludothèques soit mise en place. Nous aurons ainsi tenu les délais fixés.

M^{me} Catherine Buchet-Harder, rapporteuse (UDC). Mesdames et Messieurs, suite aux auditions faites par la commission, nous aimerions juste soulever

50 - 167e.indd 5998 02.09.10 14:31

trois points importants, qui ont été soulignés et auxquels une attention particulière devra être donnée.

Premièrement, la structure actuelle ne donne pas entière satisfaction. Pour la suite, la commission a bien compris qu'il s'agira d'aller de l'avant, sans créer une nouvelle structure faîtière, mais les rôles des trois intervenants – soit les comités des ludothèques, la Ville de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle – ne sont pas très clairs.

Deuxièmement, la mixité entre les professionnels et les bénévoles ne sera pas facile à gérer. Toutefois, pour la commission de la cohésion sociale, une fois les prestations déterminées, il s'agira d'être attentifs au bon fonctionnement de cette mixité et de réellement travailler de concert avec tout le monde. Un savoir-faire important a été développé par les bénévoles, et il n'est pas question de le perdre. Toutes les personnes réunies pour ces auditions, tant les conseillers municipaux que le magistrat et son équipe, sont d'accord pour souligner l'aide précieuse que les bénévoles apportent.

Troisièmement, il sera nécessaire de regrouper les forces, afin qu'il y ait un équilibre et une cohérence dans la répartition géographique des ludothèques. Il nous a été assuré que, si de nouvelles ludothèques devaient s'ouvrir, aucun crédit supplémentaire ne serait demandé.

J'aurais aimé pouvoir dire, en conclusion, que la commission de la cohésion sociale a voté à l'unanimité l'option maximale, soit la professionnalisation des six ludothèques restantes. Mais tel n'est pas le cas. Tous les groupes l'ont acceptée, sauf les libéraux qui, par la voix de leur commissaire, se sont montrés défavorables à ce projet pour deux raisons. Tout d'abord, en raison des inégalités que cela pourrait créer dans l'ensemble de la Ville, et ensuite par crainte de décourager ainsi le bénévolat. Selon eux, ce projet manquait de vision d'ensemble.

Premier débat

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous, les Verts, sommes extrêmement contents que cette proposition soit enfin arrivée à la commission de la cohésion sociale. Nous sommes aussi très contents que l'option maximale ait été choisie, non pas à l'unanimité, puisque les libéraux n'en ont pas voulu, mais à une très large majorité. Ce vote est très important, car il signifie clairement que le Conseil municipal déplore l'inégalité de traitement entre les ludothèques de la ville et souhaite voir l'ensemble des ludothèques professionnalisées. Par ce vote, il met un terme à la politique des petits pas, ou du saucissonnage, et il demande l'égalité. En effet, un des problèmes que nous avions soulevés était qu'on professionnalisait les ludothèques au fur et à mesure des pétitions qui arrivaient.

50 - 167e.indd 5999 02.09.10 14:31

Nous sommes d'autant plus contents de ce vote très clair qu'il y aura un changement de magistrat dans un peu moins d'une année. Il était très important pour nous que le prochain magistrat ou la prochaine magistrate en charge ne puisse pas émettre des doutes sur la volonté du Conseil municipal et remettre en question la professionnalisation des ludothèques. Non, maintenant, c'est très clair: la prochaine personne qui sera assise à la place de M. Tornare devra terminer le travail, si ce n'est pas encore fait, et pérenniser cette prestation sur le long terme. C'est la volonté du Conseil municipal.

Dorénavant, tous les quartiers seront égaux par rapport au nombre d'heures d'ouverture, environ 20 heures pour l'instant, et par rapport à l'ouverture durant les vacances scolaires. Ceci est aussi très important. C'est une injustice que nous allons gommer ce soir pour les quartiers qui ne bénéficiaient que de quelques heures d'ouverture.

Maintenant, j'en viens à la question de la FASe. Trois entités sont concernées par les ludothèques. D'abord, les comités, qui ne sont pas des employeurs, contrairement à ce qui se passe pour les crèches. L'employeur est en fait la FASe, à qui la Ville verse l'argent, comme cela se passe pour les maisons de quartier. En l'occurrence, pour que cela marche, il est important que la relation soit claire. Or nous avons quelques doutes. En commission, nous avons posé des questions et il semble que nous avons mis le doigt – en tout cas c'est ce que nous ont dit les services de M. Tornare – sur un problème potentiel, s'agissant de gérer des équipes composées de professionnels et de bénévoles. Cela peut très bien fonctionner, si les gens s'entendent bien. Mais, en cas de conflits, ces questions peuvent remonter et de façon très violente parfois. Concrètement, on peut perdre des bénévoles s'ils ne sont pas assez reconnus. Il faudra donc aussi savoir comment on valorise et on intègre les bénévoles. Il s'agira d'avoir dorénavant, à la tête des ludothèques, des professionnels qui savent non seulement ce qu'est une ludothèque, mais qui savent aussi gérer des équipes, qui plus est des équipes composées de professionnels et de bénévoles. Ce sera là un des challenges de ce changement.

Le vote de ce soir permettra une clarification importante pour la gestion des ludothèques. Mais ce n'est qu'un pas dans ce dossier. Pour que cette prestation reste pérenne et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Ville, il faudra garder un œil sur les ludothèques. Nous serons donc attentifs, lors de la prochaine légis-lature, à ce que les ludothèques continuent à être soutenues correctement.

La présidente. Nous saluons, à la tribune du public, M^{me} Christiane Marfurt, ancienne conseillère municipale, et M. David Brolliet, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements*.)

50 - 167e.indd 6000 02.09.10 14:31

M^{me} Odette Saez (DC). Les démocrates-chrétiens ont accepté l'option maximale en commission. Il faut avouer que le magistrat a très finement joué en proposant les deux options, car il nous paraissait impensable de salarier deux ludothèques par année. En effet, sur quels critères les aurait-on choisies? Cela nous aurait paru d'une injustice crasse. Nous avons donc choisi l'option maximale, parce qu'elle nous paraissait la seule solution évidente. Cela dit, je ferai une petite remarque: nous serons très vigilants à ne pas tuer le bénévolat, car nous en avons encore besoin en Ville de Genève et nous savons combien il est difficile de trouver des gens prêts à s'engager bénévolement. Enfin, nous saluons le fait que les personnes qui travailleront dans les ludothèques bénéficieront d'une formation de 220 jours. C'est très positif. En conséquence, le groupe démocrate-chrétien vous recommande de voter cette proposition dans sa version maximale.

M^{me} Silvia Machado (S). Je ne vais pas allonger, puisque nous avons voté la proposition à l'unanimité moins une voix, en commission, et que nous sommes tous d'accord. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Pour ma part, je salue aussi la rapidité avec laquelle a été traité ce dossier. Si ce dernier avait traîné auparavant, je crois que ce n'est pas seulement la responsabilité de notre magistrat et qu'il y a eu beaucoup d'autres freins. Toujours est-il que nous sommes très contents aujourd'hui de voter ce projet. S'agissant des préoccupations exprimées par la préopinante Verte, notre magistrat nous a donné des pistes et, en l'état, il n'y a pas de souci à se faire par rapport à la promotion et à la reconnaissance du travail des bénévoles. D'ailleurs, il y a des bénévoles qui souhaitent le rester. Cet aspect-là a été évoqué pendant les débats.

J'aimerais encore ajouter un élément à titre personnel. Quand nous votons des améliorations dans les prestations sociales de notre commune, qui sont créatrices de liens, qui favorisent la cohésion sociale, nous devrions penser en termes d'investissements plutôt qu'en termes de dépenses. Sur les bancs d'en face, on nous parle souvent de retour sur investissement: en l'occurrence, tout projet de prestations sociales qui contribue à la qualité de vie des habitants doit être favorisé et soutenu. Je me félicite que nous puissions être pratiquement unanimes sur ce projet-ci.

M^{me} **Maria Casares** (AGT). Je prends la parole un peu tard et je vais éviter de répéter ce qui a déjà été dit et redit... Je voudrais simplement nous féliciter d'avoir choisi l'option maximale, qui permet une égalité de traitement entre toutes les ludothèques. C'est un point important auquel notre groupe A gauche toute! est très sensible.

Par rapport au bénévolat, il faut évidemment le valoriser. Mais surtout, Monsieur le magistrat, il faut qu'à la tête des ludothèques salariées il y ait des per-

50 - 167e.indd 6001 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

sonnes qui puissent gérer tout cela. En effet, la gestion du bénévolat est une chose, mais une gestion mixte, bénévoles et salariés, en est une autre. Il est important que les gestionnaires, les administratrices ou administrateurs – je ne sais comment vous les appellerez – puissent avoir une formation à cet égard.

Enfin, pour terminer – car je suis comme ma collègue socialiste: je ne veux pas intervenir trop longtemps – je relèverai que nous avions un souci par rapport au renouvellement du personnel formé. Sachant que des ludothécaires vont prendre leur retraite, il serait intéressant que le magistrat, son successeur ou sa successrice... ou sa successeuse... (Exclamations.) Je voudrais utiliser un langage épicène, mais je n'y arrive pas, c'est raté! En tout cas, nous souhaitons qu'il y ait un renouvellement, c'est-à-dire qu'on ne se retrouve pas avec des absences, des manques de personnel qui aurait suivi la formation. C'était un souci que je voulais exprimer ce soir.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral tient à saluer tout ce qui se fait en termes de bénévolat. Nous tenons à encourager le bénévolat et à remercier tous les bénévoles qui œuvrent, non seulement dans le social, mais aussi sur les plans sportif et culturel. Ils effectuent un travail considérable.

Cela dit, aujourd'hui, on est en train de mettre la main dans l'engrenage, car vous venez de l'avouer, Mesdames et Messieurs: on fait là du rattrapage pour une égalité de traitement. Et cela va continuer, parce qu'une multitude de personnes voudront ensuite avoir un statut comparable.

Pour ma part, je m'étonne de cette manie qui consiste à faire des professionnels pour tout et pour rien, si je puis dire. Pour être concierge, il faut maintenant être un professionnel, il faut une formation... Un technicien de surface devra bientôt être bardé de diplômes, diplômes à inventer... C'est quand même fantastique, sachant que, pour devenir magistrat au Conseil administratif, il n'y a pas de diplôme ou de formation particulière à avoir! (*Exclamations*.) Moi, je m'étonne quand même de ce que certaines personnes exigent des plus petits... Je comprends bien qu'il faut avoir une formation, mais s'il faut une formation de 220 jours pour apprendre à un enfant à jouer au jeu de l'oie, je commence à m'inquiéter du fonctionnement de notre société.

Enfin, je voudrais dire encore qu'il faut être cohérent. Dans tous les services de la municipalité, on a instauré la politique du *personal stop*. Et voilà qu'ici on la contourne, on entre par la petite porte et on crée des fonctionnaires en plus! Cela, c'est incohérent et tout simplement inacceptable. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral va vous proposer un amendement, par la voix de notre collègue Alexis Barbey. Je me réjouis de l'entendre et j'espère qu'il pourra vous convaincre. De là dépendra notre position.

50 - 167e.indd 6002 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que le bénévolat? A Genève, c'est permettre à certains d'utiliser d'autres sans ouvrir le porte-monnaie! Le bénévolat en cas de catastrophe ou d'absolue nécessité, oui, d'accord. Mais, là, il s'agit de l'exploitation des travailleurs! On exploite les gens, on profite de leur bonne volonté, de leur gentillesse. Tout travail mérite salaire et je trouve inadmissible que, pour ne pas sortir son pognon alors qu'on en est bourré dans cette ville, on exploite la bonté et la gentillesse des gens. Je voterai donc oui à cette proposition, parce qu'on prend enfin conscience qu'il est temps d'agir et de payer les gens qui travaillent pour les autres. (Applaudissements.)

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour le groupe de l'Union démocratique du centre. Nous nous montrons favorables à la professionnalisation des six ludothèques restantes. Nous suivrons ce projet avec intérêt et nous resterons attentifs à sa mise en place et, en particulier, à sa forme, comme d'autres préopinants l'ont déjà dit. Je n'allongerai donc pas là-dessus.

Il est important pour l'Union démocratique du centre – écoutez-moi bien! – que tous les partenaires puissent s'exprimer et collaborer dans un état d'esprit positif, pour faire avancer les choses et répondre au mieux aux besoins de la population. Nous voterons donc oui à la variante maximale de cette proposition.

Quant à l'amendement des libéraux, nous ne pourrons pas y adhérer... (*Remarque*.) Ah, c'est vrai, il n'a pas encore été présenté. Je m'exprimerai donc sur l'amendement plus tard.

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau a en effet reçu un amendement du groupe libéral. Nous l'avons photocopié et distribué aux chefs de groupe... Mais je laisserai les représentants libéraux le présenter.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne développerai pas ici ma contre-argumentation à l'intention du préopinant libéral, mais je trouve indigne le mépris avec lequel il a traité la formation des responsables de ludothèque, en disant qu'elles n'avaient pas besoin de 220 jours de formation pour apprendre à jouer au jeu de l'oie! Madame la présidente, vous lui transmettrez que le travail d'une responsable de ludothèque va bien au-delà. S'il n'est pas informé, qu'il aille se renseigner!

Je dirai simplement que le groupe socialiste se félicite que cette proposition, qui est dans la droite ligne de la politique de notre magistrat Manuel Tornare, soit

50 - 167e.indd 6003 02.09.10 14:31

votée ce soir. Nous espérons qu'elle recueillera la quasi-unanimité du plénum, comme cela a été le cas hier soir pour le dossier de la patinoire. Au-delà de cette considération, je voudrais souligner qu'en votant cette proposition nous réparons une injustice, ou à tout le moins une inégalité de traitement. Comme l'ont souligné les différents intervenants, il n'est pas normal que, sur onze ludothèques,

cinq soient professionnalisées et que six ne le soient pas, alors que les personnes exercent la même fonction et assurent le même service à la population.

C'est ici l'occasion de remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies bénévolement jusqu'ici, à savoir les responsables et les bénévoles des six ludothèques que je tiens à citer: la ludothèque des Eaux-Vives, celles du Petit-Saconnex, de la Marelle, de Pâquis-Sécheron, de Prélude et de Pré-Picot. Elles ont offert à la population un service de même qualité que les autres ludothèques, alors qu'elles étaient uniquement bénévoles. Ce soir, le Conseil municipal prend ses responsabilités et nous ne pouvons que nous en féliciter, car, au-delà de la professionnalisation et du versement d'une rétribution, ce vote est la reconnaissance de tout le travail accompli au cours des dernières années, avec engagement et compétence, au service de la population.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, nous avons en effet dévoilé le bébé avant de le baptiser... Je me le tiendrai pour dit et, la prochaine fois, je donnerai le texte de l'amendement après l'avoir présenté. Mais peu importe! L'important ici, c'est qu'une unanimité se dégage pour saluer le travail des ludothécaires et des ludothèques, l'importance de ces lieux au cœur de la cité pour éduquer, pour réunir les enfants et les parents autour des activités de jeu. Les libéraux se rallient à cette unanimité et, comme mon prédécesseur Georges Queloz, rendent hommage à tous ceux qui s'occupent des ludothèques et, en particulier, aux bénévoles qui donnent de leur temps, sans rétribution.

J'ai été personnellement impressionné par la visite de la ludothèque des Eaux-Vives. J'ai rencontré la directrice et j'ai apprécié sa façon extrêmement réaliste de voir son activité, le souci qu'elle avait, non pas d'en tirer des avantages, mais de pérenniser l'activité de la ludothèque au sein du quartier et l'activité des ludothécaires – qui, aux Eaux-Vives, sont toutes bénévoles, mais qui pourraient être des professionnelles et des bénévoles. Les libéraux saluent ce travail; ils tiennent à ce que cette activité s'inscrive dans la durée en Ville de Genève, et c'est dans ce sens qu'ils ont réfléchi.

J'en viens au rapport de la commission de la cohésion sociale. Le Conseil administratif nous propose une solution qui a l'air extrêmement attirante, qui consiste à professionnaliser toutes les ludothèques et à engager les ludothécaires aux frais de la Ville de Genève, à travers la FASe. Mesdames et Messieurs, pour

50 - 167e.indd 6004 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

les libéraux cette solution est une mauvaise façon d'envisager le problème. Ce que veulent les ludothécaires, ce dont elles ont besoin, c'est d'une vision d'avenir, d'un outil de travail approprié et d'une récompense nécessaire et méritée pour le travail fourni. C'est pourquoi les libéraux proposent de passer de la professionnalisation – qui entraîne une charge fixe uniquement destinée à couvrir les frais de personnel – à l'octroi d'une subvention pour la gestion des ludothèques, grâce à l'amendement suivant modifiant la fin de l'article premier:

Projet d'amendement

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 695 000 francs destiné à une subvention en faveur du soutien des ludothèques en Ville de Genève.

Il s'agit de donner les moyens aux ludothèques de poursuivre leur activité, puisque le montant reste exactement le même, mais avec la faculté pour elles d'adapter l'utilisation du montant, non seulement pour engager des gens dans les ludothèques qui n'auraient pas trouvé assez de bénévoles, mais aussi pour acheter davantage de jeux, par exemple, dans les ludothèques qui auraient suffisamment de bénévoles. Ainsi, la subvention devrait permettre d'améliorer le service des ludothèques et d'étendre les heures d'ouverture.

Cette transformation en une subvention procède en fait d'une vision confiante dans l'avenir et à l'égard des ludothèques, qui sauront gérer ce montant au mieux de la demande et des intérêts des différents quartiers. Avec cet amendement, nous visons à la fois une motivation des bénévoles et la possibilité de professionnaliser les ludothèques qui ont besoin de l'être, une motivation des deux catégories de ludothécaires par la mise à disposition d'un outil de travail modernisé, à la mesure de leur désir de servir la population. C'est également une vision d'avenir parce qu'elle propose un service plus étendu, une ouverture élargie des ludothèques au cours de la semaine et à des moments où les enfants peuvent en bénéficier. Enfin, c'est une vision d'équilibre parce qu'elle fait appel à l'effort privé, par les bénévoles, et à l'effort public, par les salariées à travers la FASe. C'est ce qui nous convainc et c'est cette triple proposition de confiance, de vison d'avenir et d'équilibre que nous vous proposons de partager avec nous ce soir.

M^{me} **Hélène Ecuyer** (AGT). Je n'avais pas vraiment l'intention d'intervenir, mais vu les énormités qui se disent...

50 - 167e.indd 6005 02.09.10 14:31

M^{me} Danièle Magnin (L). C'est toi qui es énorme! (Protestations et huées.)

La présidente. Ah non, Madame Magnin, s'il vous plaît!

Des voix. Des excuses! Des excuses! (Invectives et chahut.)

La présidente. Madame Magnin, je vous donne la parole pour vous excuser de votre coup de colère.

M^{me} **Danièle Magnin** (L). Je suis désolée, Hélène, je ne faisais pas allusion à ton physique, mais j'en ai assez qu'on passe son temps à nous accuser de faute morale sans arrêt. Cette fois-ci, j'en suis navrée, j'ai pété les plombs et c'est tombé sur toi, Hélène, mais je ne t'en veux pas du tout. Pardonne-moi!

La présidente. Merci, Madame Magnin, pour vos excuses publiques. Je vous passe la parole, Madame Ecuyer...

M^{me} **Hélène Ecuyer** (AGT). Madame Magnin, j'accepte le tutoiement de personnes qui me respectent. Or vous ne me respectez pas et je n'accepte donc pas votre tutoiement... (*Applaudissements*.)

J'en reviens aux ludothèques. Oui, il y a des énormités qui ont été dites par des gens qui ne connaissent pas la situation. Non, ce projet ne vise pas l'engagement de fonctionnaires supplémentaires, car ce ne sont pas des fonctionnaires. Mesdames et Messieurs, allez dans une ludothèques et vous verrez qui y travaille, vous verrez le comportement des gens et l'accueil qui leur est réservé. Ne dites pas que cela va faire beaucoup de fonctionnaires: il y a deux postes et demi par ludothèques, soit deux postes répartis entre quatre personnes, plus un demi-poste pour la responsable. Pourquoi deux postes et demi répartis entre cinq personnes? C'est que, lorsque la ludothèque ouvre, il faut au moins quatre personnes pour assurer l'accueil. Quand 50 gamins arrivent, ce ne sont pas deux personnes qui peuvent les accueillir. Voilà pourquoi il faut des personnes supplémentaires, mais pas forcément des postes supplémentaires.

Ensuite, sachez qu'il n'y a pas de directrice dans les ludothèques, mais une responsable. Celle-ci n'a pas le titre de directrice: elle est responsable de la ludo-

50 - 167e.indd 6006 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

thèque et de l'équipe. Parmi les personnes bénévoles, les responsabilités ne sont pas les mêmes: elles doivent assurer quelques heures d'ouverture par semaine, alors qu'une ludothèque professionnelle assure au minimum vingt heures d'ouverture par semaine, y compris le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires.

Les bénévoles ne font pas tout à fait le même travail: certaines ont bénéficié de la formation, mais toutes ne l'ont pas suivie. D'autre part, le travail effectué par les professionnelles est évidemment plus important, puisqu'elles sont présentes plus longtemps. Une ludothécaire professionnelle doit effectuer au minimum douze heures par semaine, alors qu'une ludothécaire bénévole fera peut-être deux heures par semaine. En fait, le problème des bénévoles, c'est qu'elles viennent une fois par semaine, voire deux fois par mois, et qu'il n'y a pas assez de suivi pour créer une véritable dynamique d'équipe. Je ne critique pas le bénévolat, mais ce dernier est difficile à assumer.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'avant d'être professionnalisées des ludothèques comme celles de Saint-Jean ou de la Servette ont été bénévoles pendant plus de vingt ans. Elles n'ont pas été professionnalisées le jour où elles ont ouvert leurs portes, non, elles ont été bénévoles pendant plus de vingt ans. Alors, il ne faut pas raconter des histoires et dire que seules les bénévoles suent et font du bon boulot: les professionnelle font du bon boulot et ont été bénévoles avant. Il se trouve que des choix ont été faits, que certaines ludothèques ont été choisies comme ludothèques pilotes pour devenir professionnelles. Mais il ne faut pas tout mélanger! Il est très difficile d'assumer un travail aussi important uniquement avec des bénévoles et il faut que vous vous en rendiez compte, Messieurs les libéraux.

Je vous conseille de vous rendre dans les ludothèques, pas seulement dans celle des Eaux-Vives, qui fait bien entendu un gros travail, mais dans d'autres ludothèques. Allez voir la ludothèque de Saint-Jean, qui va devoir déménager, celle de la Servette, la ludothèque 1,2,3... Planète, ou celle des Pâquis. Et faites-vous une idée sur le terrain de ce qu'est le travail d'une ludothèque. Interrogez les gens qui y vont et les gens qui y travaillent, car vous avez vraiment l'air d'être à côté de la plaque, excusez-moi de le dire ainsi! Allez voir ce qui se passe et vous verrez que ce n'est pas partout exactement la même chose.

Toutes les ludothécaires ont l'objectif d'offrir les meilleures prestations possibles au public, mais il est évident que des bénévoles ne peuvent pas donner autant de temps que des professionnelles, qui sont tenues de venir. Une bénévole qui a mal à la tête va téléphoner en disant qu'elle ne peut pas venir. Une professionnelle qui a mal à la tête va s'inquiéter et mesurer les conséquences de son absence.

50 - 167e.indd 6007 02.09.10 14:31

Le bénévolat, malheureusement, n'est pas assez gratifiant. D'ailleurs, je vous promets que, depuis que certaines ludothécaires sont professionnelles, elles ne sont plus traitées de la même manière et sont mieux reconnues par les institutions accueillies dans les ludothèques. Une institution de la petite enfance qui arrive avec 20 gamins sait qu'elle a en face une professionnelle qui peut la conseiller. Avant, nous étions considérées un peu comme les concierges de la ludothèque... Voilà la différence, et c'est pourquoi il faut mettre en valeur toutes ces bénévoles. Si elles veulent suivre la formation, il faut qu'elles puissent le faire, parce que c'est important pour les relations avec l'extérieur.

Par ailleurs, on peut difficilement mélanger des bénévoles et des personnes salariées. Ce n'est pas impossible, mais c'est très difficile à gérer. Pour ma part, je souhaite que tout aille pour le mieux à l'avenir dans toutes les ludothèques, que les changements puissent se faire avec l'accord des personnes. Celles qui veulent rester bénévoles, c'est leur droit, mais celles qui deviendront professionnelles feront face à plus d'exigences et devront fournir plus que ce qu'elles fournissent actuellement, c'est-à-dire quatre ou cinq heures par semaine.

Voilà, j'ai entendu beaucoup de choses, mais certains parlent sans connaître le sujet. Je vous demande de vous déplacer, d'aller visiter la ludothèque de votre quartier, c'est tout! Pour notre part, nous ne voterons pas l'amendement. (Applaudissements.)

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Madame la présidente, notre collègue libéral a bien plaidé, mais il lui a manqué de participer aux auditions de la commission pour avoir une bonne vision d'ensemble... J'aimerais rappeler qu'aujourd'hui nous avons un problème croissant avec les bénévoles: on ne trouve plus de bénévoles! Celles-ci font un excellent travail, mais cela ne suffit plus pour assurer les prestations à la population. Alors, il faut savoir ce qu'on veut, si on veut répondre aux besoins, voire si on veut fermer les ludothèques... L'Union démocratique du centre ne pourra pas adhérer à l'amendement, car on ne saurait donner d'une main et, après s'être donné bonne conscience, reprendre de l'autre. Dans l'article premier tel qu'il est, la Ville garde la main pour faire valoir des prestations répondant aux besoins de la population, en étant un acteur dans la structure tripartite composée du Conseil administratif, de la FASe et des ludothèques.

M^{me} **Maria Casares** (AGT). Il est clair que notre groupe A gauche toute! ne tombera pas dans le piège que nous tendent les libéraux. Ceux-ci demandent de transformer un crédit budgétaire, c'est-à-dire une ligne budgétaire pérenne, en une subvention qui pourra être supprimée beaucoup plus facilement. C'est pourquoi nous ne voterons en aucun cas l'amendement des libéraux.

50 - 167e.indd 6008 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

M. Jean-Charles Lathion (DC). La démonstration que vient de faire notre collègue M^{me} Casares peut être renversée. Il est clair qu'une subvention est aussi une ligne pérenne, mais, en l'occurrence, cette subvention-là sera complètement bloquée. C'est dans ce sens que le Parti démocrate-chrétien met les pieds au mur par rapport à l'amendement libéral. Nous pensons en effet, comme cela a été très justement dit, que financer les ludothèques est un véritable investissement en faveur de nos enfants, et nous ne voulons pas bloquer le système. Or, en votant une subvention telle qu'elle est fixée dans l'amendement, on bloque le système, car lorsque d'autres ludothèques s'ouvriront, pour lesquelles il faudra assurer l'égalité de traitement, le montant sera bloqué et il faudra tout remettre en question.

Voilà pourquoi il faut aller dans le sens souhaité par le magistrat, par la commission des pétitions, par la commission de la cohésion sociale... (Remarque.) Oui, Madame Casares, nous avons aussi traité ce sujet à la commission des pétitions! Nous sommes donc plusieurs commissaires à nous être penchés sur cette professionnalisation et à avoir demandé au magistrat de nous présenter une proposition. Nous, les démocrates-chrétiens, allons la soutenir jusqu'au bout, sans amendement, en étant conscients que, de toute façon, nous devrons continuer à réfléchir à cette question, y compris à la maîtrise des coûts, car tout municipaliser, c'est aussi prendre des risques. Mais M^{me} Ecuyer a bien expliqué qu'il ne s'agit pas ici de municipaliser tous les postes, mais de permettre aux bénévoles de continuer leur activité et de reconnaître l'excellent travail qui se fait dans les ludothèques. Le Parti démocrate-chrétien s'opposera donc à l'amendement et votera la proposition telle quelle.

M. Georges Queloz (L). Je n'imaginais pas que notre amendement susciterait un tel débat. Nous reconnaissons tout à fait le travail fait dans les ludothèques et nous sommes d'accord avec le fait qu'il faut avoir de la souplesse et permettre aux bénévoles d'avoir les moyens d'assurer les prestations qui sont demandées. C'est la raison même de notre amendement.

Madame la présidente, vous transmettrez à M^{me} Ecuyer qu'il ne faut pas prendre une petite partie de mes propos et en faire une généralité. Ce que j'ai dit, c'est qu'en cherchant on trouvera partout, aussi bien dans le domaine social que dans les domaines sportif ou culturel, des gens qui mériteraient d'être professionnalisés et d'avoir un salaire. On a d'ailleurs entendu tout à l'heure que tout travail mérite salaire. Cela dit, il y a aussi des gens qui trouvent des satisfactions personnelles en s'investissant pour la collectivité, dans une activité qui les valorise. Tout ne se mesure pas forcément en francs, et c'est un libéral qui vous le dit!

Aujourd'hui, on parle des bénévoles dans les ludothèques et, demain, on parlera peut-être des cuisines scolaires, où il faudra aussi professionnaliser tout

50 - 167e.indd 6009 02.09.10 14:31

le monde. Il y a déjà des tentatives pour municipaliser les cuisines scolaires et il faudra peut-être avoir un certificat pour peler des patates! Pour répondre à M^{me} Olivier, je dirai que mon souci, au-delà des ludothèques, c'est la tentation qui existe de vouloir tout contrôler, chaque activité, dans n'importe quel domaine. Or cela a un coût et contribue à augmenter les charges de fonctionnement de notre collectivité d'une façon qui, à terme, ne sera tout simplement pas supportable.

Nous avons le privilège et la chance d'avoir des gens qui se dévouent, qui font un travail reconnu, et la reconnaissance ne se mesure pas uniquement en francs. En plus, comme dans n'importe quel domaine, les choses peuvent changer, les ludothèques peuvent avoir moins de succès et, à un moment donné, il peut y avoir trop de personnel. C'est pourquoi il faut prévoir de la souplesse pour gérer cela. Transformer ce crédit budgétaire en une subvention qui peut être reconduite chaque année serait à nos yeux une solution beaucoup plus raisonnable.

M^{me} Silvia Machado (S). Le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement libéral. Sans entrer dans le détail, je voudrais quand même rappeler qu'il s'agit ici d'un processus de professionnalisation et non de municipalisation. Ce processus a commencé il y a un certain temps, avec la professionnalisation de cinq ludothèques sur onze: il convient maintenant d'aller jusqu'au bout pour corriger cette injustice, cette inégalité de traitement, c'est tout! Et puis, à titre personnel, je dirai que la force du bénévolat va perdurer, pour autant que l'on crée les conditions qui motivent les gens à donner de leur temps, à se sentir appartenir à une communauté. Je crois que c'est là un autre sujet, dont nous pourrions débattre un jour, en présentant des projets pour favoriser l'implication et l'engagement citoyen dans tous les besoins de la communauté.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Les Verts ne soutiendront pas non plus l'amendement libéral. Je crois voir, derrière cet amendement, le souci d'éviter que le montant soit inscrit dans la pierre, en le transformant en une simple subvention. Mais je crois aussi que les libéraux – et je peux les comprendre – sont un peu gênés après les propos de M. Queloz. Certes, M. Queloz, on le connaît et on l'aime bien par ailleurs, mais on sait aussi quelles sont ses positions sur les questions hommes-femmes. Or, là, il s'agit justement d'un milieu éminemment féminin, puisque pour l'instant il n'y a pratiquement aucun ludothécaire homme. Enfin, quand il parle de ce qui est supportable pour la collectivité, moi je me souviens que la collectivité, au niveau national, a dû supporter il y a peu les bêtises de certaines banques! Pour ma part, je préfère soutenir le travail, le bon travail des ludothécaires! (Applaudissements.)

50 - 167e.indd 6010 02.09.10 14:31

Proposition: salarisation des ludothèques

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, permettez-moi de sourire devant de tels parallèles, qui n'ont absolument rien à voir. On vient de comparer le cruel destin des banques et la professionnalisation des ludothécaires, mais les montants et les enjeux ne sont pas les mêmes, pas plus que les fautes, si je peux me permettre de porter un jugement de valeur sur la situation assez compliquée du monde de la finance. Mais enfin, ce n'est pas ici l'endroit pour entrer dans ce genre de considération.

Je voudrais revenir sur les arguments qui ont été donnés pour s'opposer à notre amendement, et répondre notamment à la conseillère municipale d'A gauche toute! qui disait que le montant correspondait à deux postes et demi par ludothèque. C'est là une vision complètement normalisante. Qui sommesnous pour décider que, dans chaque ludothèque, il y a les mêmes besoins? Chaque ludothèque se situe dans un quartier différent, accueille une population d'enfants différente; toutes n'ont pas forcément le même nombre de bénévoles, avec les mêmes disponibilités. En l'occurrence, la subvention permet une souplesse que la professionnalisation ne permet pas.

D'autre part, je voudrais répondre à M^{me} Machado. Elle nous explique que nous avons professionnalisé cinq ludothèques et que maintenant il faut aller au bout du processus, c'est-à-dire professionnaliser six ludothèques supplémentaires. Mais c'est précisément ce que nous craignons: dès lors qu'il faut aller jusqu'au bout du processus, nous craignons que, dans six mois, vous demandiez à municipaliser... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, ne dites pas le contraire: vous nous avez entraînés sur ce chemin en professionnalisant certaines ludothèques il y a quelques années et, maintenant, vous voulez faire un pas supplémentaire.

Pour notre part, nous libéraux, nous sommes intéressés non pas à augmenter la fonction publique, mais à offrir des services supplémentaires et adaptés à la population de la Ville de Genève. C'est pourquoi nous proposons d'intervenir par le biais d'une subvention et non par l'engagement de personnel, qui est un engagement à long terme. On ne peut pas définir le nombre de personnes dans les ludothèques comme on le ferait pour les moyens matériels qui leur sont donnés: ce serait manquer de respect aux employés.

Alors, certes, je dois faire attention aux mots que j'utilise. Madame Ecuyer, je suis désolé si je vous ai vexée en parlant de «directrice» au lieu de «responsable». Ce n'était pas mon propos que de mettre une échelle de valeur entre les deux. Toujours est-il que la responsable de la ludothèque des Eaux-Vives m'a semblé avoir une fonction managériale, une fonction de patronne de la ludothèque, si je puis dire. Et c'est ce que j'aimerais voir perdurer, c'est-à-dire qu'on demande aux patronnes des ludothèques de gérer des montants et non pas simplement de payer des salaires. Ce serait beaucoup plus motivant pour elles et cela leur permettrait de rendre un bien meilleur service à la population.

50 - 167e.indd 6011 02.09.10 14:31

En conclusion, nous libéraux, plutôt que d'aller au bout d'un processus, nous voulons surtout offrir des services à la population, et c'est ce que nous vous pro-

posons avec notre amendement. Libre à vous de l'accepter ou de le refuser. Les libéraux resteront droits dans leurs bottes et fidèles à leur doctrine, qui est d'être au service de la population, mais à un coût qui soit supportable pour tout le monde.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la démonstration de l'utilité des jeux pour l'épanouissement de l'enfant n'est plus à faire, comme je l'ai souvent dit, surtout dans la ville de Jean-Jacques Rousseau et de Jean Piaget. Je me réfère aussi aux propos du grand pédopsychiatre Boris Cyrulnik en novembre 2009, lors du colloque sur la petite enfance. Il vient de sortir un livre où il parle de sa petite enfance, lorsqu'à 7 ans il était dans un camp de concentration nazi, et de l'utilité des jeux pour l'épanouissement de l'enfant qu'il était à cette époque. Je pourrais aussi vous renvoyer au film *La vita è bella*... Cela pour dire que l'utilité du jeu n'est plus à démontrer.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je voudrais également vous remercier. En politique, il n'y a jamais de grands moments de bonheur, mais il y en a parfois de petits, et ce soir c'en est un. La commission de la cohésion sociale a bien travaillé et a fait en sorte que cette professionnalisation des ludothécaires soit possible. Je voudrais donc remercier M. Rubeli, le président de la commission, M^{me} Buchet-Harder pour son excellent rapport et l'ensemble du Conseil municipal – même ceux qui ne sont pas tout à fait d'accord – d'avoir pris ce dossier à bras le corps, d'avoir fait diligence et d'avoir notamment refusé l'inégalité de traitement, car cela me semble important. Il faut parfois savoir remercier le Conseil municipal, je le dis sans démagogie.

Pour ce qui est de vos craintes concernant mon successeur, je ne partage pas du tout l'avis de Clemenceau, qui disait: «Mon prédécesseur est un nul, mon successeur est un traître.» Je suis sûr que ma successeur ou mon successeur saura gérer ce dossier. En tout cas, je m'assurerai que, grâce à Sami Kanaan et Carine Bachmann, mes deux directeurs, le relais se fasse efficacement.

Cela dit, je voudrais revenir brièvement sur quelques points. M^{me} Buchet-Harder parlait des modifications de structure: lors des journées d'étude organisées avec l'ensemble des ludothécaires, y compris les bénévoles, nous avons évidemment parlé de cette modification et de la structure d'avenir que nous visons, grâce à vous et à votre vote. Nous y réfléchissons et nous allons la mettre en place, avec Isabelle Wiedmer, la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, avec Sami Kanaan, qui a aussi, de par son ancien métier, l'habitude de ces modifications de structures, ainsi qu'avec Carine Bachmann qui est une experte en la matière. Nous prévoyons un accompagnement, un *coaching*, pour que cela se passe bien.

50 - 167e.indd 6012 02.09.10 14:31

Ensuite, je dirai un mot sur la mixité, qui est le deuxième point que soulignait M^{me} Buchet-Harder. C'est vrai, M. Queloz a raison, dans les cuisines scolaires, il y a parfois des conflits entre les professionnels du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire que j'ai l'honneur de présider pour l'ensemble du canton, et les bénévoles. La mayonnaise a parfois de la peine à prendre et il peut y avoir des conflits. Il faudra donc travailler sur la nouvelle hiérarchisation dans les ludothèques, travailler sur les cahiers des charges et sur les missions, au niveau interne et par rapport au public, puisqu'il s'agit là d'un service au public.

Le regroupement des forces, c'est-à-dire la localisation des ludothèques, est le troisième point que certains d'entre vous ont évoqué. J'ai toujours dit, y compris lors des deux journées d'étude, que, pour l'instant et pour quelques années encore, il y avait assez de ludothèques en Ville de Genève. Il ne faut pas charrier! Certes, ce n'est pas toujours un discours qui plaît aux ludothécaires, mais je leur ai dit clairement que le Conseil municipal et le Conseil administratif étaient d'accord de faire un effort et qu'elles devaient aussi en faire un. Quand nous ouvrirons, à Sécheron ou ailleurs, de nouvelles ludothèques, le magistrat que je suis jusqu'au 31 mai de l'année prochaine ne pourra pas se permettre de demander des crédits supplémentaires. Mon successeur ou ma successeur aura certainement la même philosophie, quelle que soit son appartenance politique. Ainsi, il n'est pas question d'avoir deux ludothèques distantes de 30 mètres à vol d'oiseau, et il faudra vraiment opérer un regroupement des forces.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Encore une fois, merci pour la confiance que vous faites au Service des écoles et institutions pour l'enfance et merci d'avoir fait diligence, comme vous vous y étiez engagés, c'est tout à votre honneur! (Applaudissements.)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 52 non contre 17 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 61 oui contre 8 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

50 - 167e.indd 6013 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

Projet d'arrêté: utilisation du domaine public pour des activités civiques

sur proposition du Conseil administratif,

6014

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 695 000 francs destiné à couvrir les frais liés à la professionnalisation de six ludothèques supplémentaires en Ville de Genève.

- *Art.* 2. La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.
- *Art. 3.* La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 365000 et N° 361000, cellule N° 50030099, Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Projet d'arrêté du 16 septembre 2009 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques» (PA-99)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que le droit fédéral garantit la récolte de signatures sur le domaine public, ce qui a été confirmé dans l'arrêt «Anne-Marie Kupfer»;
- que les autorités cantonales et surtout les autorités communales bafouent le droit de récolter des signatures sur le domaine public et demandent des démarches administratives excessives;
- que le fait de disposer d'un modeste support pour faciliter l'inscription des indications requises et des signatures apposées sur les listes, en utilisant une petite table (2 m x 1 m), fait partie du droit de récolter des signatures sur le

50 - 167e.indd 6014 02.09.10 14:31

¹Annoncé, 1669. Motion d'ordre, 5927

domaine public, afin qu'il puisse être exercé avec un minimum de présence. Bien entendu, cela ne doit pas entraver le passage du public;

 qu'il conviendrait également de renoncer à percevoir des taxes d'empiètement pour les stands d'associations sans but lucratif qui veulent faire connaître leurs activités,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition de quatre de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le règlement municipal sur l'utilisation du domaine public est complété par les alinéas suivants:

- «1.Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, le droit de récolter des signatures sur le domaine public est garanti et permet l'utilisation, le cas échéant, d'un modeste support servant à cet effet. Il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation ni de payer une taxe d'empiètement.
- »2.En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, une autorisation doit être sollicitée, mais aucune taxe d'empiètement n'est perçue pour autant qu'il n'y ait pas de vente d'objets.»
- **M**^{me} **Salika Wenger** (AGT). Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, en présentant la motion d'ordre tout à l'heure, j'ai rapidement évoqué le propos de notre discussion ce soir. Je regrette d'ailleurs qu'elle ait lieu maintenant: je pensais plus cohérent et plus efficace que cette discussion ait lieu au sortir de commission. Mais il semble que certains conseillers administratifs ont préféré que nous ayons le débat tout de suite.

En l'occurrence, l'anecdote qui m'a conduite à demander l'urgence sur le projet d'arrêté PA-99 est la suivante. Trois personnes sont allées distribuer des tracts sur la place du Molard pour dénoncer le renvoi de onze personnes au sein d'un groupe de restauration. Le propriétaire de l'établissement a appelé la police, celle-ci est venue et a considéré que la distribution de tracts représentait un empêchement de circuler – ce qui est complètement absurde – et les personnes ont été

50 - 167e.indd 6015 02.09.10 14:31

verbalisées: on leur a infligé 180 francs d'amende. Or vous n'êtes pas sans savoir que les droits politiques sont garantis par la Constitution fédérale. Les personnes concernées ont donc, évidemment, fait recours et nous en ont parlé.

Voilà pour l'anecdote, encore que ce ne soit pas une simple anecdote, à mon sens. En effet, je pense que cet incident est représentatif d'un état d'esprit qui veut que, aujourd'hui, celui ou celle qui souhaite faire savoir, dans l'espace public, qu'il est d'accord ou non avec ceci ou cela, représente un danger, selon la loi sur la sécurité. Celle-ci date de 1848 et il me semble important, voire amusant de vous lire les articles sur lesquels les policiers se sont appuyés. Nous sommes donc sur la place du Molard, en plein hiver, le 12 février; vous et moi nous souvenons du froid qu'il faisait à l'époque et nous savons qu'il n'était question pour personne de rester dehors plus de trois minutes! L'article 32 du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques dit la chose suivante: «Entrave à la circulation. Il est interdit aux piétons de gêner la circulation, notamment en provoquant des attroupements ou en circulant en état d'ivresse.» Aujourd'hui, avec les botellones et les ivresses du samedi soir, je peux vous garantir que, si on s'en tenait à cet alinéa, bien des personnes dans la République devraient être verbalisées.

Je continue avec l'alinéa 2 qui dit: «Toute personne qui est une cause de perturbation ou de scandale sur la voie publique doit, sur ordre de la police, immédiatement circuler.» Il n'y a pas de terrasses le 12 février, les personnes en question n'empêchaient en rien les clients d'entrer dans l'établissement, et nous nous posons donc la question du pouvoir de la police et, surtout, du respect des droits politiques. C'est pourquoi nous avons déposé ce projet d'arrêté PA-99 demandant que, dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums, de pétitions, la récolte de signature soit libre. Et, de fait, elle l'est, puisqu'un arrêt du Tribunal fédéral dit très clairement que les droits politiques sont garantis, que la distribution de tracts ou la récolte de signature sont absolument libres de toute autorisation.

Avec cet arrêté, nous avons donc voulu faire en sorte que cette liberté soit garantie au niveau municipal. Vous me direz que c'est une couche supplémentaire. Oui, c'est une couche supplémentaire, mais il n'est pas inutile de rappeler régulièrement l'importance des droits politiques. Ce qui fait la différence entre la démocratie suisse et toutes les autres démocraties, tous les pays qui se prétendent démocratiques, c'est justement cette possibilité qu'a le peuple de faire savoir qu'il est d'accord ou non avec les décisions prises par les instances dites supérieures – encore que, certaines fois, nous nous demandons où se trouve la supériorité...

Ce soir, je ne crois pas qu'il y ait matière à débattre. Le mieux que nous puissions faire est de renvoyer ce projet d'arrêté en commission pour que soient dis-

50 - 167e.indd 6016 02.09.10 14:31

cutés, ou plutôt pour que ne soient pas discutés les droits populaires et les droits civiques!

Nous demandons à chacun de s'interroger à ce sujet. Tous ceux qui siègent dans cette assemblée, je les ai déjà vus sur des stands, je les ai déjà vus distribuer des tracts, remplir cette fonction, cette tâche civique qui est de se faire connaître et de faire leur travail politique. Pour ce qui est de notre groupe en tout cas, nous tenons énormément à cette liberté que nous donne notre démocratie, à cette liberté de s'exprimer directement. Or celle-ci a été mise en cause, lorsqu'on a verbalisé ces trois personnes en février dernier, en prétendant – c'était l'argument des policiers – qu'elles empêchaient l'accès au restaurant ou provoquaient un attroupement entravant la circulation, cela à la place du Molard, en plein hiver! C'est à se demander dans quel monde nous vivons!

J'en vois quelques-uns en face qui sourient... Mais, Mesdames et Messieurs, si nous acceptons aujourd'hui que des personnes remplissant leur tâche civique soient verbalisées – peu importe le montant de l'amende – que seronsnous capables d'accepter un jour? Je veux dire que l'autoritarisme ne commence pas autrement, c'est-à-dire en empêchant les personnes de s'exprimer librement. C'est ainsi que commence la dictature, le jour où les citoyens ne peuvent plus s'exprimer librement dans l'espace public. Je vois que cela fait rire les radicaux et je le regrette infiniment. La loi date de 1848 et j'espère que cette date vous dit quelque chose, Messieurs les radicaux! A l'époque, vos prédécesseurs n'auraient pas souri, je peux vous le garantir, et je regrette qu'aujourd'hui le droit d'expression puisse être un motif de plaisanterie.

Ce soir, nous demandons le renvoi du projet d'arrêté PA-99 en commission, pour dire – et j'espère que les radicaux seront d'accord avec moi – qu'il n'y a pas de limite au droit d'expression, que faire payer pour ce droit est une manière de le limiter, la pire manière qui soit. J'espère que tous, dans cette enceinte, vous entendrez l'appel d'A gauche toute! Les trois personnes à la place du Molard ont été verbalisées indûment et, pire, elles ont été victimes d'une grave faute, à savoir une entrave à cette démocratie que nous défendons tous dans cette enceinte. J'espère que les arguments qui seront présentés iront dans le sens de ceux d'A gauche toute!, à savoir que la liberté d'expression n'a aucune limite et ne supporte aucune limite.

Préconsultation

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Contrairement à l'usage, je m'exprime directement après l'auteur du projet d'arrêté. D'abord, je dirai que mes collègues et moi-même sommes un peu surpris de voir les urgences qui

50 - 167e.indd 6017 02.09.10 14:31

déboulent dans cet ordre du jour, alors que de nombreux rapports devant permettre à l'administration de travailler sont en suspens...

Ensuite, j'aimerais vous épargner un long débat sur un sujet qui repose, au mieux sur un malentendu, au pire sur une malhonnêteté. Disons-le d'emblée: dans le texte, un épithète a été mal choisi. En effet, le cas sur lequel vous vous basez pour défendre l'urgence et développer votre argumentation, Madame la conseillère municipale, est un cas qui ressortit à la police cantonale. C'est d'ailleurs ce qu'ont indiqué les médias locaux. La police municipale, Madame, et je vous mets au défi de me prouver le contraire, n'a jamais fait ce que vous indiquez, c'est-à-dire limiter le droit de manifester pour cause de troubles à l'ordre public, avec amende à la clé, s'agissant notamment des trois personnes à la place du Molard... (Remarque de M^{me} Wenger.) Cette hypothèque étant levée – car je suis, comme vous, Madame, attaché à la liberté d'expression, et j'espère que vous aurez à cœur de m'écouter comme je vous ai écoutée! – je précise une ou deux choses pour éviter un long débat et surtout pour éviter qu'il ne tombe à côté.

Premièrement, nous n'avons pas de compétences dans ce domaine et il n'existe pas de règlement municipal sur l'utilisation du domaine public. Il sera donc difficile de l'amender! Il existe des lois cantonales – la loi sur les routes, la loi sur le domaine public – et des règlements d'application cantonaux, sur lesquels nous nous fondons, de façon très extensive, pour le respect des droits politiques et de leur exercice. Je confirme ici, devant ce Conseil, si besoin est, que nous n'amendons jamais, que nous ne faisons jamais payer des gens qui déambulent en petits groupes ou individuellement, par exemple pour récolter des signatures, diffuser des tracts à caractère politique, défendre une idée ou une autre. Nous ne le faisons jamais et je vous mets au défi de me citer des exemples contraires.

En revanche, et j'en viens à un point qui peut éventuellement prêter à discussion, même si, là aussi, il s'agit d'une compétence cantonale, nous délivrons effectivement, sur la base de textes cantonaux, une autorisation d'usage accru du domaine public lorsque des personnes s'installent avec une petite table ou un stand complet, et cela pour une raison simple, c'est que nous devons gérer le domaine public. L'empiétement n'est pas forcément ouvert à tout le monde et l'ordre dans lequel on s'inscrit prévaut.

Mesdames et Messieurs, vous êtes nombreux dans cette salle, de par vos actions de militantisme, à avoir eu affaire à mes services, qui vous donnent dans l'ordre d'arrivée des places au Molard ou ailleurs, qui essaient tant bien que mal de les gérer et qui parfois — c'est extrêmement rare mais c'est arrivé lors des dernières élections cantonales — en viennent à amender un parti. Dans le cas d'espèce, c'était un mouvement et non un parti. Celui-ci, de façon totalement abusive et à de réitérées reprises, s'était installé sur le domaine public sans aucune autorisation valable, devant la fontaine du Molard. Il a été amendé, a contesté et

50 - 167e.indd 6018 02.09.10 14:31

a vu l'amende confirmée, une amende modeste de quelques centaines de francs, pour non-respect des conditions d'utilisation du domaine public. Car le domaine public n'est pas extensible et nous voulons pouvoir l'organiser un minimum, le répartir correctement, et je n'ai pas eu de plainte à ce jour de la part des partis.

Quant au caractère gratuit de ces prestations, la loi nous impose de les taxer, mais nous permet de pratiquer un abattement de 100%. Là, je vous mets aussi au défi de trouver un parti à qui nous n'aurions pas consenti un abattement de 100% et donc la gratuité totale. Nous devons en revanche, et c'est une demande du Conseil municipal, inscrire dans les comptes en fin d'année tout ce qui constitue des subventions en nature, y compris la subvention correspondant à l'abattement de 100%, pour les partis politiques qui font cette demande.

Ce point étant évacué, vous pourriez éventuellement évoquer un cas qui nous a posé problème depuis le début de la législature et qui concernait le Parti du travail. Le cas était le suivant: des chariots étaient disposés à différents endroits, sur lesquels étaient installées des plaques, avec la possibilité de signer une initiative. Nous avons demandé au parti en question de déposer des demandes d'autorisation en bonne et due forme, en insistant sur le fait que cette pratique posait problème. En effet, dès lors qu'il n'y a personne pour récolter les signatures, il n'y a pas de garantie sur le respect de la sphère de celui qui va signer un référendum ou une initiative. De plus, il y a potentiellement une dimension pénale qui entre en ligne de compte, s'agissant du vol possible de signatures, s'il n'y a personne à côté.

Par ailleurs, sur ces chariots, on n'identifiait pas forcément correctement le parti. C'est là une exigence que nous posons et qui trouve sa base légale au niveau cantonal: nous devons pouvoir garantir que les personnes rencontrant un parti ou un groupement qui récolte des signatures, par exemple, puissent facilement l'identifier et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous avons donc demandé à ce parti de faire amende honorable. Il a refusé et nous lui avons infligé une amende, qui a été confirmée par le Tribunal administratif. Le Parti du travail nous a alors envoyé un courrier, en date du 22 décembre 2008, dans lequel il confirme: «Il est évident qu'à l'avenir nous nous conformerons à la volonté de l'autorité municipale. La Ville de Genève doit avoir un œil sur ce qui est déposé sur le domaine public, d'où l'obligation de demander une autorisation, même si celle-ci est accordée sans problème.» C'est signé de M. René Ecuyer, que je remercie pour ce courrier conforme à notre pratique. Vous voyez que ce problème a été résolu depuis.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous recommande vivement de rejeter ce projet d'arrêté PA-99, parce que nous ne sommes pas compétents. Si vous voulez vous donner un mois de plus, écrivez au Service de surveillance des communes, qui vous le confirmera. Nous n'avons pas de règlement municipal sur l'utilisation du domaine public. Notre pratique est tout à fait conforme à la loi

50 - 167e.indd 6019 02.09.10 14:31

cantonale, et je vous mets encore une fois au défi de citer des cas concrets dans lesquels nous aurions attenté à l'exercice des droits populaires!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je suis en tous points d'accord avec le magistrat Maudet et, pourtant, je vais recommander à ce Conseil de donner raison à M^{me} Salika Wenger, précisément pour ces mêmes motifs. Je m'explique. Dans son argumentation, M^{me} Wenger confond un certain nombre de notions. Le projet d'arrêté dont il est question ne concerne que l'exercice des droits politiques. Il ne s'agit pas de la liberté d'expression, ni de la liberté d'association, ni de la liberté de commerce et d'industrie, qu'elle a évoquées de manière dite ou non dite. Ce dont il est question dans ce projet d'arrêté a trait exclusivement au droit qu'a chaque citoyen de s'organiser pour récolter des signatures.

Peu avant la séance, je m'en ouvrais à M^{me} Wenger, en lui faisant remarquer que son projet était bien inutile, puisque les textes légaux lui garantissaient abondamment l'usage de cette liberté. Puis, car l'on n'est jamais trop prudent, j'ai regardé ce que je pouvais trouver et je ne vous cache pas que j'en ai pâli! En effet, s'il existe des conventions internationales, en particulier la Convention des droits de l'homme, et une transposition dans le droit fédéral de cette disposition donnant toute garantie à quiconque veut récolter des signatures, il est en revanche consternant de voir que dans le droit cantonal – qui répète, parfois *ad nauseam*, un certain nombre de droits que mille conventions garantissent – il y a ici un silence que l'on ne s'explique pas.

C'est pourquoi j'aimerais dire à M^{me} Wenger que, aussi longtemps qu'elle se limite à l'exercice des droits politiques, je la soutiens totalement, parce qu'en effet ce droit-là, on ne le répétera jamais assez. Et quitte à contrarier M. Maudet, ce que je regrette toujours – ou ce que je regretterais si j'avais raison, sachant qu'on a toujours le risque de se tromper – je dirai que, dans la mesure où le droit cantonal ne dit rien, nous pouvons combler cette lacune. Nous pouvons inscrire dans un règlement nouveau qu'il est loisible à chaque citoyen, et cela gratuitement, de récolter des signatures en vue d'une campagne référendaire, qu'il est loisible à chaque parti de s'organiser en vue de faire connaître ses candidats ici ou là, qu'il est loisible à chaque citoyen, quelle que soit sa forme d'organisation, de lancer une initiative, et que cela doit être soutenu.

En l'occurrence, pour les partis politiques, il n'y a pas véritablement de problème. Mais quand il s'agit de lancer un référendum, par exemple contre un objet ayant fait l'objet du vote unanime d'un parlement, on peut s'attendre à ce que les référendaires ne trouvent aucun appui, d'aucun parti, d'aucun élu, d'aucun magistrat. Et là, c'est la loi seule, ou à défaut un règlement, qui est de nature à garantir l'exercice des droits politiques, des seuls droits politiques. Ceux-là,

50 - 167e.indd 6020 02.09.10 14:31

Madame Wenger, sont inconditionnels et, à défaut qu'ils soient séditieux, il n'y a pas de doute qu'ils doivent s'exercer dans la plus grande liberté. Tous les autres droits, on en connaît largement les limites; à cet égard, je vous renvoie à la lecture de la loi.

Dans le cas présent, quoi que j'aie pu dire en aparté à M^{me} Wenger, il y a effectivement une lacune et je vous le dis à tous: cette lacune est insupportable et nous devons remercier M^{me} Wenger d'avoir mis le doigt dessus. Ainsi donc, pour les motifs évoqués par M. Maudet, à savoir pour renforcer la pratique actuelle, nous avons sans doute le devoir d'écrire quelque part que chaque citoyen peut exercer librement ses droits politiques, afin que ce ne soit pas seulement une pratique ou un droit concédé à bien plaire. Et s'il n'y a pas de règlement où l'inscrire, eh bien nous écrirons un règlement adéquat. Je vous remercie en conséquence de donner une suite enthousiaste au projet d'arrêté PA-99.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, tout à l'heure, avant la pause, le groupe des Verts a accepté l'urgence du projet d'arrêté PA-99 d'A gauche toute! et de la motion M-894 de nos amis socialistes. L'idée était d'éviter d'avoir deux débats, le premier avant le renvoi en commission et le deuxième au sortir de commission. Malheureusement, cela n'a pas marché, preuve en est qu'on discute du projet d'arrêté PA-99 depuis une heure! Je m'excuse d'insister, mais je rappelle qu'il nous reste 25 rapports de commission à traiter. Certes, vous me direz que ce sont de petites choses, comme la rénovation de trois immeubles dans le quartier des Grottes, les travaux visant à améliorer la ventilation à l'école de Cayla – où il fait quasiment 35 degrés au printemps – les travaux de sécurisation de l'immeuble culturel au 5, promenade du Pin, ou encore la rénovation de la villa Freundler... Voilà pour ne prendre que quelques-uns des 25 rapports en suspens à l'ordre du jour. En l'état, le groupe des Verts renverra le projet d'arrêté en commission, de même que la motion socialiste. Mesdames et Messieurs, arrêtons cette diarrhée verbale qui est insupportable!

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, je vous prie de transmettre à M^{me} Salika Wenger que les radicaux sont très attachés au droit, à plus forte raison lorsqu'il date de 1848!

Concernant ce projet d'arrêté, nous avons un peu de peine à comprendre l'amalgame qui est fait avec l'incident de la place du Molard. Je n'ai pas connaissance de tous les tenants et aboutissants de cet incident et il y a sans doute eu une erreur ou un malentendu. Cela dit, les auteurs du projet demandent qu'il n'y ait plus lieu de solliciter les autorisations ni de payer les taxes pour les empiétements. Il me semble que tous, ici, nous avons l'habitude de deman-

50 - 167e.indd 6021 02.09.10 14:31

der des autorisations. J'en profite au passage pour féliciter les fonctionnaires du Service du domaine public, car j'ai souvent eu l'occasion, et parfois dans l'urgence, de demander des autorisations pour installer un stand radical à droite ou à gauche... (Exclamations.) Plus souvent à droite, en effet, Monsieur Dossan! Ils ont toujours fait preuve de souplesse, même si quelquefois nous ne respections pas tout à fait les délais, en nous envoyant les autorisations soit par fax soit par e-mail.

Je pense qu'il est important de conserver le principe de la demande, afin que les stands ne se retrouvent pas entassés, notamment pendant les périodes électorales. Imaginez que chacun débarque librement à la place du Molard, sans savoir à peu près où il va s'installer! Etant donné qu'il y a parfois 15 ou 20 stands, cela promet quelques jolies foires d'empoigne...

Ensuite, concernant la non-perception de la taxe, c'est déjà le cas. Je ne crois pas que le Parti radical ait jamais payé de taxe d'empiétement. Peut-être avonsnous reçu quelques factures pro forma, mais je rappelle que c'est notre Conseil municipal qui a voté le principe d'avoir une vision comptable de la valorisation du domaine public. Ces factures permettent de voir quelle est la valorisation du domaine public chaque année.

En l'occurrence, ce projet d'arrêté est un coup d'épée dans l'eau et le Parti radical le refusera. Même s'il est très attaché aux libertés individuelles, il ne se sentira pas du tout brimé en refusant ce projet d'arrêté.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je vous remercie d'écouter encore ces quelques mots. Trois personnes ont été verbalisées et je reconnais que votre département, Monsieur Maudet, n'a strictement rien à y voir. Vous n'êtes pas la personne que je stigmatiserai présentement. Néanmoins, les policiers qui, comme on le sait, sont des prix Nobel – en l'occurrence, ceux-là étaient sveltes physiquement, mais particulièrement lourds intellectuellement – ont fini par verbaliser la personne qui les avait appelés! Le propriétaire du restaurant a en effet été amendé à hauteur de 180 francs, suite à une erreur de personne! Cela pour dire que la pratique elle-même et cette erreur-là prouvent qu'il n'y a pas de raison de verbaliser des gens qui distribuent des tracts dans la rue.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il est dommage que d'un cas particulier on veuille faire une généralité. Notre groupe adopte la position que les Verts ont annoncée tout à l'heure. Cette position est celle de la raison. Elle consiste à renvoyer le projet d'arrêté à la commission du règlement, afin qu'il puisse être traité comme il le mérite.

50 - 167e.indd 6022 02.09.10 14:31

M. Jacques Hämmerli (UDC). Dans notre groupe, nous avons été convaincus par la démonstration du conseiller administratif. Toutefois, nous nous permettons de faire une suggestion à ce même conseiller administratif qui, aux termes de la Constitution genevoise, est revêtu d'un certain nombre de pouvoirs de police – en effet, les maires et conseillers administratifs sont officiers de police sur le territoire de leur commune. Nous lui suggérons donc que les polices cantonale et municipale mettent le même zèle qu'elles ont mis à verbaliser les gens faisant de la propagande électorale, à verbaliser, disais-je, les joueurs de bonneteau qui pourrissent la vie de notre cité, et cela au moment où le printemps arrive et où on les voit de nouveau se promener dans la rue et agresser quasiment les passants qui refusent de jouer... Alors, Monsieur le conseiller administratif, s'il vous plaît, faites votre devoir!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je voudrais clarifier un point à l'intention du groupe des Verts et de son chef de groupe. L'objectif du débat de préconsultation est de savoir si le Conseil municipal ou le Conseil administratif vont consacrer du temps à un objet. Je prétends, mais il semble qu'une majorité ne l'entende pas ainsi, qu'il ne vaut pas la peine d'entrer en matière sur ce projet d'arrêté, pour toute une série de raisons. Voilà pourquoi il fallait quand même avoir le débat, qui n'a pas duré une heure, mais tout au plus vingt-cinq minutes.

Ensuite, deux mots pour répondre à M. Froidevaux. Je ne sais pas où il a cherché ses références. Je regrette qu'au-delà de la Constitution il n'ait pas cherché dans la loi sur le domaine public et dans le règlement sur l'exercice des droits politiques. Car ceux-ci prévoient précisément des dispositions – et j'en ferai, le cas échéant, la démonstration en commission – garantissant le respect de ces principes auxquels il tient et auxquels je tiens aussi. Donc, il n'y a pas matière à légiférer et nous n'avons pas compétence pour légiférer ou réglementer au niveau municipal.

Un dernier mot pour répondre à l'interpellation qui m'est faite sur un sujet connexe, à savoir celui des joueurs de bonneteau, que je déplore comme vous, Monsieur le conseiller municipal. Il s'agit là d'une infraction à la loi fédérale sur les maisons de jeux avec, dans le cas d'espèce, zéro compétence pour la police municipale. Je peux vous assurer que les policiers municipaux sont présents sur les quais et principalement sur la plaine de Plainpalais, qui constitue depuis quelques semaines un abcès de fixation. Les agents dispersent les joueurs par leur présence uniformée, chaque fois que faire se peut, mais ils n'ont pas la possibilité d'amender autrement qu'en rédigeant un rapport d'infraction envoyé ensuite à Berne et qui n'a pas beaucoup d'effet.

J'ai interpellé la conseillère d'Etat en charge de la sécurité pour faire en sorte que nous coordonnions mieux notre action et que nous puissions poursuivre ces

50 - 167e.indd 6023 02.09.10 14:31

gens qui, aujourd'hui, rient un peu à notre barbe, en tablant sur ces compétences légales que nous n'avons pas. J'ajoute que, souvent, lorsqu'on les arrête, les plaintes ne suivent pas, parce que celui qui est le pigeon dans l'affaire a évidemment un peu de peine à déposer plainte. Or sans plainte il est plus compliqué de poursuivre les auteurs du délit.

Voilà pour les explications relatives au bonneteau. Je conclus en disant que nous sommes en train de préparer une action de prévention à l'égard du public, sachant que ce jeu prolifère aussi parce que des gens acceptent d'y jouer.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 44 oui contre 17 non (1 abstention).

La présidente. Nous votons le renvoi en commission. Celles et ceux qui souhaitent renvoyer le projet à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public votent oui. Celles et ceux qui souhaitent le renvoi à la commission du règlement votent non.

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public est accepté par 48 oui contre 9 non (9 abstentions).

 Motion du 20 janvier 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...» (M-894)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les objectifs reluisants énoncés en 2008;
- la croissance des moyens alloués pour la propreté des rues;
- les résultats au mieux imperceptibles;

50 - 167e.indd 6024 02.09.10 14:31

¹Annoncée, 4630. Motion d'ordre, 5927.

- la pollution visuelle que représente l'exhibition de Boris;
- la santé mentale de Boris et la défense des animaux,
 - le Conseil municipal demande:
- un bilan complet et critique de l'action du Conseil administratif en matière de salubrité publique;
- la libération de Boris et sa réintégration dans son biotope naturel.

La présidente. Aucun des motionnaires ne souhaite intervenir... J'ouvre donc le tour de préconsultation.

Préconsultation

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je suis un peu surpris que personne ne développe la motion... Mesdames et Messieurs, cette motion, qui porte en fait sur un bilan de l'action du Conseil administratif en matière de salubrité, peut très bien être réglée à l'occasion de l'étude des comptes 2009, étude qui commence dans moins de deux semaines en commission et au cours de laquelle je comptais bien rendre des comptes, que la question me soit posée ou non. Raison pour laquelle je suis surpris que cette motion, d'une part, passe en urgence et que, d'autre part, elle soit nécessaire – à moins qu'elle ne procède d'une volonté d'orienter politiquement les choses, ce que d'aucuns pourraient imaginer en lisant les considérants...

Voilà, je voulais donc vous inciter à rejeter cette motion, à poser les questions nécessaires en commission au moment de l'étude des comptes et, le cas échéant, à demander toutes les précisions utiles. En vous remerciant de votre attention, je m'arrête ici.

La présidente. Je mets aux voix la prise en considération de la motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 34 oui contre 32 non.

La présidente. Cette motion est prise en considération. Le Conseil administratif est donc chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure. (*N.d.l.r.: Voir le second vote ci-après*, *p. 6040.*)

50 - 167e.indd 6025 02.09.10 14:31

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra

8. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 950 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un ou de plusieurs immeubles de logements et de locaux commerciaux et/ou administratifs, ainsi que pour l'aménagement d'un square public, situés à l'angle des rues Jean-Calvin et de la Pélisserie, sur la parcelle 6966, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-713 A)¹.

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition PR-713 a été renvoyée à l'examen de la commission de l'aménagement lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2009. Elle a été traitée lors de cinq séances de la commission de l'aménagement les 8 septembre, 27 octobre, 17 et 24 novembre et 15 décembre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett et de sa remplaçante M^{me} Sarah Klopmann. Les procès-verbaux ont été rédigés avec soin par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

Examen de la proposition

La proposition PR-713 a été présentée à la commission par les soins de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, en charge du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du même département, et M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture.

Préambule

L'intérêt du Conseil municipal pour le périmètre concerné s'est déjà manifesté à plusieurs reprises au travers des motions M-504 du 16 février 2005 et M-613 du 5 avril 2006, ainsi que de la question écrite QE-217 du 15 février 2006.

Ces textes affirment la volonté du Conseil municipal de voir se construire des logements sur un site en friche depuis nonante ans et d'achever enfin ce secteur, si possible dans la foulée de la rénovation de l'Alhambra, même si les deux projets ne sont pas absolument liés.

50 - 167e.indd 6026 02.09.10 14:31

¹Proposition, 442.

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra

La difficulté du projet réside dans la nature complexe et la forte déclivité du terrain naturel du site, qui dictent une configuration où les ouvrages de génie civil à mettre en œuvre risquent d'être fort coûteux et d'induire une mixité importante du programme. Dans ce contexte, le Conseil administratif a jugé que les études devaient être menées par la Ville de Genève.

Présentation résumée du projet du 8 septembre 2009

Lors de son audition, M^{me} Payeras a expliqué la volonté d'organiser un concours en vue de réaliser un programme mixte comprenant des logements, des locaux administratifs et/ou commerciaux et un square public. Une étude sur la mobilité sera également nécessaire. Différents scénarios étudiés il y a quelques années sont montrés à titre d'exemples des potentiels. M^{me} Charollais a expliqué qu'il était difficile d'engager des discussions avec des partenaires potentiels, au vu des contraintes existantes. Le concours devrait proposer un choix de diverses solutions. Un concours avait déjà été organisé par le Canton à l'époque où il était propriétaire de l'Alhambra.

Réponses aux principales questions des commissaires

Une commissaire socialiste s'inquiète de la question d'un partenariat, avec une coopérative ou une caisse de pension, par exemple, et du type de programme, comme de la typologie des futurs logements. On lui répond que les grandes lignes du programme du concours seront communiquées et que le partenariat n'est pas exclu. Après le départ des personnes auditionnées, la nécessité d'obtenir le cahier des charges est affirmée. Il sera demandé par courrier. En date du 5 octobre 2009, M. Pagani adresse un courrier de réponse à la commission, il est reproduit à la fin de ce rapport (voir plus bas en annexe).

Après réception de ce courrier, le sujet est repris le 27 octobre 2009. Le problème des coûts est évoqué, tout comme celui, soulevé par un commissaire libéral, de mettre la priorité sur un projet de logements coûteux alors que le parc immobilier existant de la Ville nécessite d'importants investissements d'entretien et de remise en état. Les auditions de M. Pagani et de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), qui a demandé à être entendue, sont votées.

Le 17 novembre 2009, les représentants de l'AHCVV, soit M^{me} Barbara Fedier et MM. Louis-Charles Levy, Roman Juon et Steeve Ray, sont auditionnés. Ils se déclarent favorables à l'élaboration d'un projet dans ce périmètre, dédié en particulier à des logements à prix abordables, si possible en coopérative puisque un projet dans ce sens a été mis sur pied depuis de nombreuses années. Ils sont plus dubitatifs sur la question du concours. Ils précisent que, malgré la forte densité de construction, la vie en Vieille-Ville est agréable et que ce secteur ne doit

50 - 167e.indd 6027 02.09.10 14:31

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra

pas devenir exclusivement luxueux. Il manque des logements pour certaines catégories de la population comme les personnes âgées et les familles. Suite à cette audition, la majorité des commissaires votent une nouvelle audition de M. Pagani sur l'articulation entre concours et mandats, le projet de coopérative et les minima à fixer dans le programme du concours.

Le 24 novembre 2009, M. Pagani explique que c'est en fait le projet de rénovation de l'Alhambra qui a provoqué le redémarrage du projet de logements Calvin-Pélisserie. Il affirme qu'un concours est obligatoire vu les contraintes du terrain et pense qu'une coopérative aurait de la peine à équilibrer son plan financier dans ce contexte. Tout reste cependant ouvert.

Discussion et prise de position des groupes

Lors de la séance du 15 décembre 2009, dernier examen de la proposition au sein de la commission, une ultime audition de M. Pagani permet de vérifier qu'il ne sera vraisemblablement pas possible de prévoir de parking souterrain, principalement en raison de la situation géologique des lieux. M. le maire rappelle que ce sera un projet «a minima». Visiblement, en l'absence des résultats du concours, il est difficile de se faire une idée claire de ce que pourrait être ce futur morceau de Vieille-Ville.

Toutes les auditions ayant été réalisées, il n'y a plus de raison de ne pas terminer l'examen de cette proposition PR-713.

Le groupe socialiste annonce qu'il votera cette proposition, qui constitue un point de départ, mais qu'il restera attentif à la suite du projet. Le groupe libéral ne soutiendra pas ce projet, parce qu'il estime que ce lieu ne se prête pas à construire du logement. Pour une question de financement, du commercial serait plus judicieux. Ce projet n'a pas de cohérence financière. Les commissaires de l'Union démocratique du centre s'abstiendront, en l'absence de cahier des charges, tout cela semble flou. Le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra également en raison du flou et des coûts élevés prévisibles. Les Verts s'abstiendront en raison du flou financier trop important. Enfin, le représentant radical refusera ce projet au vu des incertitudes qui règnent.

Une commissaire socialiste déplore la défiance exprimée par rapport à la possibilité que, d'un concours, émerge un projet de qualité. Elle observe que ce n'est pas à ce rythme que la Ville atteindra ses objectifs en matière de logement.

Vote final et conclusions

La proposition PR-713 a été acceptée par une courte majorité de la commission,

50 - 167e.indd 6028 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

6029

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra

soit 3 S et 1 AGT, moyennant l'abstention de 2 Ve, 2 DC et 2 UDC, et le refus de 2 L et 1 R.

En conséquence, la majorité de la commission de l'aménagement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Annexe: courrier de M. Rémy Pagani à la commission de l'aménagement du 5 octobre 2009

50 - 167e.indd 6029 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra



6030

Note à :

Madame Claudia HEBERLEIN SIMONETT Conseillère municipale Présidente de la commission de l'aménagement

Genève, le 5 octobre 2009 JP/va

Objet

Calvin 3-5, rue Jean-

PR-713 « Proposition du Conseil administratif du 3 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 950 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un ou de plusieurs immeubles de logements et de locaux commerciaux et/ou administratifs, ainsi que pour l'aménagement d'un square public, situés à l'angle des rues Jean-Calvin et de la Pélisserie, sur la parcelle 6966, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité »

Responsable de l'opération Monsieur José Borella 022 418 21 22 architecture.arc@ville-ge.ch

Madame,

Dans le cadre de l'objet cité en titre et suite au premier examen de la PR-713 par votre commission en date du mardi 8 septembre dernier, veuillez trouver ci-après les compléments d'information demandés relatifs au programme du concours.

Le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève (DCA) entend organiser un concours d'architecture en procédure ouverte à un degré sur la parcelle n° 6966 située au 3-5 rue Jean-Calvin.

L'objectif général de ce concours d'architecture et d'urbanisme est de permettre à la Ville de Genève de déterminer quelle est la meilleure forme possible de valorisation de cette parcelle difficile, en plein centre de la Ville. Il a été démontré que ce site peut accueillir un programme mixte composé à la fois de logements et de surfaces d'activités, mais aussi laisser place à un espace public de qualité. Il s'agira de désigner un projet présentant le compromis le plus favorable entre ces différents aspects, raison pour laquelle le programme sera rédigé de manière suffisamment ouverte, laissant ainsi place à une forte contribution de la part des concurrents pour résoudre cet équilibre délicat.

Pour les concurrents il s'agira donc de concevoir un ou plusieurs immeubles de logements et de locaux commerciaux (activités) ainsi que les aménagements extérieurs de l'espace public environnant. La parcelle mentionnée a une surface totale de 1'890 m² et est en zone 1 (périmètre de la Vieille Ville).

A l'issue du concours, le jury choisira un projet pour ses qualités urbanistique et architecturale.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4 CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3 T +41(0)22 418 20 20 F +41(0)22 418 20 21

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-ge.ch www.geneva-city.ch rpg bus 36 (ARRET HÖTEL-DE-VILLE)

50 - 167e.indd 6030 02.09.10 14:31

A ce stade de la programmation et afin de formuler les conditions cadres du concours, les données quantitatives du programme sont basées sur l'hypothèse d'une construction unique implantée le long de la rue Jean-Calvin. Ceci permet de définir un ordre de grandeur des capacités d'accueil du site, en termes de surfaces constructibles, étant entendu qu'une marge d'évolution sera acceptée.

Selon cette hypothèse, la surface bâtie (SB) soit l'emprise au sol de la nouvelle construction est évaluée à environ 900 m² et représente un total d'environ 4'900 m² de surface de plancher (SP).

Ces chiffres doivent être pris en considération en tenant compte de la configuration du terrain. La topographie de la parcelle implique que, toujours selon notre hypothèse, cette surface de plancher soit répartie en trois zones distinctes soit :

- ~ 1'800 m² pour la zone basse ou zone des activités, composée de deux niveaux contre terre constituant le socle de l'ouvrage en contre bas de la rue Calvin et donnant sur l'actuel parking.
- 600 m² un étage de transition permettant l'accès des logements depuis cette même rue et la mise en place des locaux communs.
- ~ 2'500 m² pour la zone haute ou zone de logements, composée de quatre niveaux.

Nature et qualité des logements :

Les logements seront destinés à des familles et, dans la mesure du possible ils devront répondre à des critères de coûts permettant de loger des familles de revenus modestes, même si le contexte particulier de ce projet induira probablement certaines difficultés à atteindre les prix imposés par l'OLO dans le cadre de plans financiers de logements de la catégorie HBM.

Quoiqu'il en soit, les concurrents devront se référer aux exigences suivantes :

Le programme de logement d'une surface de plancher d'au moins 2'500 m² devra respecter le cadre légal de la LCI 1^{ère} zone de construction.

Cette surface de construction représenterait au moins 20 à 25 logements pour autant que les recommandations pour les logements d'utilité publique (LUP) soit respectées.

Dans un tel cas, ces logements devraient impérativement respecter les prescriptions légales et réglementaires cantonales, notamment la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) et son règlement d'application (RGL) et les données suivantes seraient déterminantes pour le Maître d'Ouvrage :

- ne pas dépasser une moyenne de 25 m² de surface de plancher par pièce,
- ne pas dépasser 90 m³ par pièce,
- obtenir un ratio surface nette / surface de 0.6 au minimum.

Les locaux communs comme la buanderie, le local à vélos, le local à containers doivent être prévus en plus de ces surfaces.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra

Activités

6032

D'une surface de plancher d'environ 1'800 m² pour moitié de plain-pied avec le niveau du parking actuel. Ces surfaces seront essentiellement affectées à des activités artisanales, à des commerces de proximité susceptibles de créer une véritable animation de la place, , en relation avec le rue.

Aménagement de l'espace public :

Dans le cadre du concours, les concurrents auront à étudier et à proposer un nouveau calibrage de la rue existante en tenant compte notamment de l'élimination des places de stationnement.

La surface de l'espace à aménager est estimée à environ 1'000 m² y compris la rue permettant d'assurer le passage des véhicules privés ainsi que la livraison des commerces situés entre la rue Frank Martin et de la Rötisserie.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Rémy Pagani

M^{me} Isabelle Brunier, rapporteuse (S). Il s'agit d'un sujet qui ne fera vraisemblablement pas l'unanimité, à voir les votes qui ont résulté des travaux de la commission, travaux qui ont nécessité cinq séances. Ce sujet remonte maintenant à plus de nonante ans, puisque c'est au début du XX°siècle, au moment d'ailleurs où l'Alhambra a été construit, que la décision a été prise d'abattre tout un pâté de maisons très ancien, qui allait de la rue Calvin, par la Pélisserie, jusqu'à la rue de la Rôtisserie. Dans le bas de ce périmètre, on a construit l'Alhambra, et le haut du périmètre n'a pas été terminé: on l'a laissé en friche, des arbres y ont poussé, et cette friche existe toujours. Celle-ci intéresse le Conseil municipal depuis longtemps, puisqu'à plusieurs reprises des élus, notamment socialistes, se sont inquiétés de l'existence de cette friche et ont envisagé la possibilité d'y reconstruire du logement.

En fait, depuis le Moyen Age jusqu'au début du XX^e siècle, l'actuelle rue Calvin était une rue assez cotée, si je puis dire. A l'époque médiévale, elle s'appelait la rue des Chanoines, car les chanoines de la cathédrale y habitaient. Malgré qu'elle soit exposée sur le front nord de la ville, elle était considérée comme agréable, bien aérée, sachant qu'à l'époque on recherchait plus le bon air que le soleil. Le côté sud de la ville était au contraire occupé par des boucheries et l'actuelle rue des Granges, par exemple, n'était absolument pas un lieu intéressant pour nos ancêtres du Moyen Age. Lors de la Réforme, les chanoines ont été chassés, et c'est à ce moment qu'on y a installé des pasteurs, des régents et des professeurs de l'académie et du collège. Jean Calvin lui-même y a vécu et c'est la raison pour laquelle, beaucoup plus tard, on lui a donné le nom de rue Calvin.

Au XVIII^c siècle, les maisons des chanoines, puis des pasteurs, ont été remplacées pour partie par des hôtels particuliers. Il en reste un certain nombre, certains en mains privées comme l'hôtel Buisson, qui appartient à un régisseur genevois dont je ne citerai pas le nom. D'autres ont été récupérés par l'Etat de Genève: il y a là des bureaux de l'Etat, dont ceux du Tuteur général dans le temps. A part ces très beaux hôtels particuliers appartenant l'Etat, il y a une dernière maison, pas tout à fait du même type, occupée depuis de longues années par une coopérative d'habitation.

Reste donc, à côté de cette coopérative, cette fameuse friche en pente. La proposition qui nous est faite vise justement à remédier à cet état de fait, qui dure depuis près d'un siècle, et à se donner la possibilité de reconstruire des logements à cet emplacement. Il s'agirait de terminer le périmètre et, du point de vue de la chronologie, cela se ferait à peu près en même temps que la remise en état de l'Alhambra, que nous appelons de nos vœux depuis bien longtemps. Il y aurait en fait une bonne concordance des temps entre la remise à flot de l'Alhambra et la construction de logements, avec, entre les deux, l'aménagement d'un espace public à la disposition aussi bien des habitants de la Vieille-Ville et de la ville en général que des utilisateurs de la salle de l'Alhambra.

50 - 167e.indd 6033 02.09.10 14:31

C'est donc un beau projet, une bonne idée. Toutefois, il y a effectivement un problème lié à la situation de la parcelle. En effet, le terrain est extrêmement en pente, il pose vraisemblablement des problèmes d'ordre géologique et les possibilités de construire ne pourront se concrétiser qu'à un certain prix, ce qui aura une influence sur le type de constructions. C'était d'ailleurs une des préoccupations majeures de la commission et c'est pourquoi nous avons demandé à deux reprises au magistrat Rémy Pagani et à ses services de venir nous expliquer le programme prévu. On nous demande de voter des crédits pour l'organisation d'un concours et nous nous sommes inquiétés de ce que serait le programme. On nous a donc répondu le 5 octobre, dans une missive reproduite dans mon rapport et que je me permets de relire en partie, car cela me semble important. La proposition n'ayant recueilli qu'une majorité extrêmement courte, je pense en effet utile d'essayer de retourner la situation.

Je lis: «L'objectif général de ce concours d'architecture et d'urbanisme est de permettre à la Ville de Genève de déterminer quelle est la meilleure forme possible de valorisation de cette parcelle difficile, en plein centre de la ville. Il a été démontré que ce site peut accueillir un programme mixte composé à la fois de logements et de surfaces d'activités, mais aussi laisser place à un espace public de qualité. Il s'agira de désigner un projet présentant le compromis le plus favorable entre ces différents aspects, raison pour laquelle le programme sera rédigé de manière suffisamment ouverte, laissant ainsi place à une forte contribution de la part des concurrents pour résoudre cet équilibre délicat.»

J'en viens à la nature et à la qualité des logements, car c'est là aussi que le bât pourrait blesser. Pour l'instant, la Ville s'engage seule, puisqu'il est difficile de demander à des partenaires publics ou privés – par exemple des caisses de retraite – de participer à ce projet. De plus, c'est un terrain difficile et on n'est pas tout à fait sûr de ce qui sera possible. La Ville a donc fixé pour le moment des règles assez claires, qui sont également citées dans ce courrier du 5 octobre, sous la rubrique «Nature et qualité des logements». Je lis: «Les logements seront destinés à des familles et, dans la mesure du possible, ils devront répondre à des critères de coûts permettant de loger des familles de revenus modestes, même si le contexte particulier de ce projet induira probablement certaines difficultés à atteindre les prix imposés par l'Office du logement dans le cadre de plans financiers de logements de la catégorie HBM.» C'est dire que la volonté est là et qu'il s'agit maintenant de la concrétiser.

Ici, je quitte mon rôle de rapporteuse pour donner la position du Parti socialiste. Les commissaires et le groupe socialiste approuvent cette proposition, dans la mesure où elle répond à de nombreuses motions et où elle tente de combler un vide. En ce moment, on parle beaucoup de dents creuses à combler, on surélève des immeubles au nom de ce principe. Cette friche est précisément une dent

50 - 167e.indd 6034 02.09.10 14:31

creuse, à l'échelle d'un bloc de bâtiments, et offre donc des possibilités de logements assez importantes et intéressantes, dans un lieu qui peut nous paraître mal exposé, plein nord, mais qui pendant des siècles était au contraire un quartier huppé de notre ville. Ce lieu pourrait revenir à des familles et à des personnes de condition plus modeste et ce ne serait que justice.

Premier débat

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, généralement, je n'interviens pas au début de vos débats, avant de vous avoir entendus. Mais, en l'occurrence, il vous reste moins de quarante minutes pour prendre une décision sur plusieurs crédits d'investissement. Certains m'ont reproché de ne pas avoir investi plus de 100 millions par année – je me réjouis d'avoir pu dépenser 101 millions en 2009. Toujours est-il que je vous propose la chose suivante. D'abord, que je me taise! Puis qu'il y ait un intervenant pour la majorité et un intervenant pour la minorité, et que vous votiez ensuite. En effet, si vous pouviez voter rapidement et traiter ensuite les cinq ou six rapports qui ont déjà été reportés le mois passé, cela arrangerait bien l'administration. Elle pourrait ainsi mettre en route tous ces projets que la population attend et que vous avez d'ailleurs fait l'effort de voter très rapidement en commission. Ce serait assez désagréable qu'ils restent bloqués un mois de plus...

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs, nous parlons ici d'un lieu extrêmement fragile, historique, un lieu qui, si on le touche, peut mettre en danger les immeubles actuels de la rue Calvin. Je rappelle que des travaux ont été faits à la rue Calvin qui ont manqué de subtilité et qu'un immeuble a failli s'écrouler. Avant de faire une étude architecturale, il faut donc s'assurer que la construction de nouveaux immeubles soit sans danger pour la colline. Car cette colline, sur laquelle nous nous trouvons ici, est mouvante, ce n'est pas un rocher. Il faudra donc faire très attention. Il ne s'agit pas de construire pour construire, mais de faire les choses très prudemment, dans ce lieu historique cher aux Genevois. Avançons à un rythme normal, sain, faisons d'abord une étude extrêmement sérieuse sur la fiabilité du terrain, pour s'assurer que rien de dommageable ne pourra arriver aux immeubles des alentours, à la rue Calvin et ailleurs!

M. Gilbert Schreyer (UDC). Mesdames et Messieurs, comment dire? Lorsque M. Rémy Pagani est venu en commission, il était tout heureux de nous montrer cette proposition, il a mentionné que ce projet se ferait parallèlement

50 - 167e.indd 6035 02.09.10 14:31

à la rénovation de l'Alhambra et il nous a confié que nous allions avoir tout notre temps pour l'étudier correctement. Or il n'en a rien été: il n'y a eu que précipitation! On nous déclare qu'il sera difficile de faire des logements sociaux, vu les énormes coûts de construction en regard des difficultés pour consolider la colline. En l'occurrence, la commission de l'aménagement avait demandé le cahier des charges du concours d'architecture et elle l'attend toujours! Elle aurait pourtant voulu discuter des desiderata de la Ville.

Nous, l'Union démocratique du centre, nous pensons, comme les services de la Ville, qu'il n'y aura pas de logements sociaux à cet endroit. Nous estimons que ce secteur doit être dévolu à du commercial et qu'il convient d'envisager un parking qui, par ailleurs, avait été étudié. Une autre possibilité serait d'avoir un sous-sol jouxtant l'Alhambra pour en faire des dépôts pour ce dernier. Le Conseil municipal a voté le maintien du bar L'Alhambar dans son site actuel, et il serait dommage que le cahier des charges ne le mentionne pas. En l'état, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette proposition et demande son renvoi à la commission de l'aménagement, pour de plus amples renseignements et pour étudier ce fameux cahier des charges.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Tout d'abord, je dois dire que les Verts tiennent beaucoup à développer cette friche urbaine très centrale. C'est d'ailleurs un grand gaspillage qu'elle soit dévolue actuellement à un parking, contrairement à ce que vient de dire mon préopinant, et nous aimerions, quant à nous, développer cette parcelle. Cela dit, après la présentation du projet à la commission de l'aménagement, nous sommes restés un peu perplexes face au flou et au peu de précision du programme envisagé par M. le maire et ses services. Nous avons certes recu par écrit des précisions supplémentaires, mais celles-ci n'étaient pas tout à fait satisfaisantes, surtout en ce qui concerne un éventuel partenaire de la Ville dans cette opération. En fait, les Verts auraient aimé voir un partenaire, que ce soit une fondation pour le logement social ou autre, puisque la construction sera très chère, du moins une coopérative, comme cela a été fait à Artamis, où on a pris contact avec d'éventuels partenaires avant même le concours. C'est là apparemment un processus très fructueux qui permet d'avoir des idées et de concrétiser le programme, en incluant plus de monde.

Néanmoins, malgré ce flou et un certain inconfort s'agissant des coûts, sur lesquels nous avons très peu de précisions, nous avons décidé, après notre abstention en commission, de soutenir cette proposition ce soir, car nous pensons qu'il faut aller de l'avant. Un refus ou un renvoi en commission n'aidera pas à développer cette parcelle dans un futur proche, comme nous le souhaitons. Nous accepterons donc cette proposition.

50 - 167e.indd 6036 02.09.10 14:31

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ce projet laisse le groupe démocrate-chrétien un peu songeur, pour deux raisons. Premièrement, on l'a dit, c'est une parcelle complexe où les travaux seront forcément onéreux, cela pour réaliser des types de logements ou de surfaces administratives qui ne sont pas forcément ceux dont on a le plus besoin en ville. Deuxièmement, nous avons appris, lors de l'audition de l'association des habitants, qu'il y avait eu en son sein des architectes et des personnes compétentes qui avaient pensé à des projets d'utilisation de ces surfaces et qui avaient déjà dessiné des bâtiments. Il semblerait qu'aujourd'hui l'administration ne s'intéresse pas du tout à ce qu'ils ont pu imaginer. Cela nous paraît un peu dommage, nous nous disons qu'il y a peut-être là une ressource intéressante qu'on laisse dormir... Pour ces deux raisons, le groupe démocrate-chrétien fera ce soir comme il a fait en commission et s'abstiendra.

M. Adrien Genecand (R). Je voudrais tout d'abord remercier la rapporteuse pour son rappel historique, puis, au nom du groupe radical, relever un point. Comme l'a dit la préopinante démocrate-chrétienne, il y avait apparemment, en son temps, un projet déjà préparé, clés en main, qui nous aurait probablement évité de payer 2 millions pour des études et un concours d'architecture qui aboutiront, au final, à créer peut-être une vingtaine d'appartements. Sachant que les études se montent généralement à 10% du coût de construction, cela va faire 20 millions pour quelque vingt appartements. C'est beaucoup trop cher. Si quelque chose a déjà été projeté par une coopérative ou par d'autres privés, écoutons-les, voyons ce qu'ils ont à nous proposer, avant de vouloir absolument réaliser notre propre projet. Celui-ci est beaucoup trop onéreux en ce moment, alors que nous avons tant d'investissements à faire sur les bâtiments de la Ville, dont ceux de la rue de l'Industrie que nous allons traiter dans un instant. Mon intervention s'arrêtera là afin que nous puissions avancer: pour notre part, nous voterons non à cette proposition PR-713 bien trop chère.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral s'opposera également à ce projet. Il tient à rappeler que chacun d'entre nous, dans ce Conseil municipal, a examiné le plan financier d'investissement. Or, si vous vous êtes donné la peine de rechercher ce projet, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez trouvé à la rubrique des «projets abandonnés ou de substitution», selon l'intitulé du chapitre. C'est donc un projet qui existait dans la programmation du Conseil administratif depuis de longues années, jusqu'au moment où celui-ci a choisi de l'abandonner. Et c'est précisément quand le Conseil administratif a fait le choix de l'abandonner que ce projet ressort. Pourquoi? En l'occurrence, ce n'est pas parce que le projet est devenu plus facile, c'est parce qu'il est devenu plus nécessaire.

50 - 167e.indd 6037 02.09.10 14:31

Sa nécessité ne tient pas forcément au souci de résoudre la crise du logement, puisque, comme chacun l'a dit, le programme de logements se heurte à bien des difficultés, notamment en matière de montage financier. En revanche, ce projet peut avoir une certaine utilité pour rendre plus facile un autre projet, qui est celui de l'Alhambra. En fait, nous sommes en train de voter ici une annexe de la rénovation de l'Alhambra, et ce qui est en cause dans ce projet, c'est la possibilité de déplacer l'établissement public qu'est l'Alhambra dans les locaux à construire, de sorte que la rénovation de l'Alhambra ne se heurte plus à cette difficulté. Voilà ce qui est sous-jacent, et c'est pourquoi ce qui était impossible à faire quand le projet de rénovation de l'Alhambra ne posait pas de difficultés, devient maintenant une nécessité absolue, une priorité du Conseil administratif.

Mais oublions cette parenthèse d'opportunité, pour nous intéresser au projet lui-même. Nous ne pouvons construire des logements au sens de la loi cantonale sur le logement que dans la mesure où ils entrent dans un plan financier raisonnable. Or, comme vient de le dire M. Genecand, si le financement du concours est de 2 millions, cela montre l'importance des seuls travaux de recherche et d'études qui sont nécessaires pour trouver une solution en vue d'urbaniser cette parcelle. Là, on nous parle de dent creuse, de parcelle magique... Certes, il est évident qu'il faut l'urbaniser, mais, si la chose était facile, cela ferait cinquante ans, vingt ans, ou pour le moins dix ans qu'elle serait construite! En aucun cas, elle ne serait disponible aujourd'hui.

Par ailleurs, comme l'a souligné la représentante des Verts, c'est en effet un mauvais usage que d'en faire un parking, mais si actuellement la parcelle abrite un parking, c'est qu'il est extraordinairement difficile de l'affecter à quelque chose d'autre et, pour être plus précis, à quelque chose d'autre qui soit acceptable par le Conseil municipal, lui qui aime plutôt les choses simples. En effet, compte tenu du coût de construction et des difficultés attendues, on sera obligé de construire là du très haut standing, que ce soit en termes de surfaces administratives ou de logements. Alors, nous, libéraux, pouvons fort bien nous accommoder de cette hypothèse du très haut standing, car nous savons que le très haut standing, c'est aussi une très haute fiscalité, généralement bien accueillie par notre municipalité lorsqu'il s'agit de boucler les comptes!

Nous n'avons donc pas de scrupules à construire du très haut standing. En revanche, nous avons des scrupules à mentir et à dire que, sur cette parcelle, on va faire du logement social, on va répondre aux besoins prépondérants de la population, comme la majorité de ce Conseil municipal le prétend. Car cela, c'est mensonger! Mesdames et Messieurs, si vous voulez vous rassembler derrière le oui, faites-le, mais soyez conscients que ce dont il est question, ce n'est pas tant l'objet qui vous est présenté – et le silence sur le programme du concours le démontre abondamment. En réalité, ce dont il est question, c'est la restauration de

50 - 167e.indd 6038 02.09.10 14:31

l'Alhambra. Il s'agit ici d'un alibi pour permettre le transfert d'un établissement public – l'Alhambar – sachant que le Conseil administratif a une certaine sensibilité à l'égard des établissements publics quand il ne s'agit pas des siens! Voilà la perspective dans laquelle on lance cette idée.

En tous les cas, quels que soient l'effort et les millions que nous consentirions aujourd'hui – ajoutez-en un ou deux – nous ne sommes pas près de voir la première pierre de cette réalisation. A l'évidence, le Conseil administratif, dans sa sagesse antérieure, avait eu raison de classer l'objet dans les projets abandonnés, faute de pouvoir le réaliser!

M. Georges Breguet (Ve). Mesdames et Messieurs, je voudrais expliquer mon vote, puisque je vais m'abstenir au nom de l'article 30. En effet, j'habite l'immeuble de la coopérative, juste à côté du futur chantier, et mes intérêts personnels de préservation de mon habitat me poussent à être très dubitatif sur ce projet. En revanche, en tant qu'amoureux de la Vieille-Ville, je pense qu'au niveau urbanistique il est important de supprimer cette verrue, de combler cette friche. Pour y faire quoi? c'est à vous de le décider!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 35 oui contre 22 non (8 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 950 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un ou de plusieurs immeubles de logements et de

50 - 167e.indd 6039 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

6040

Proposition: construction d'immeubles dans le périmètre de l'Alhambra

locaux commerciaux et/ou administratifs, ainsi que pour l'aménagement d'un square public, situés à l'angle des rues Jean-Calvin et de la Pélisserie, sur la parcelle 6966, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 950 000 francs.
- *Art. 3.* Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation du projet, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.
- *Art.* 4. Les associations d'habitants du quartier seront consultées lors des différents processus (concours et réalisation).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, un motionnaire, M. Grégoire Carasso, vient de demander au bureau de faire voter formellement le renvoi de la motion M-894 à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public. Le renvoi en commission n'a pas été demandé au moment du vote, mais il nous avait été signalé par écrit. La motion ayant été prise en considération, je vous propose de voter le renvoi. Si l'assemblée le refuse, Monsieur Carasso, la motion sera renvoyée au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-894 à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public est accepté par 36 oui contre 29 non.

50 - 167e.indd 6040 02.09.10 14:31

- Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner:
 - la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 8, parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-725 A/B)¹;
 - la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 846 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 11, parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-726 A/B)²;
 - la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 645 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 12, parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-727 A/B)³.

A. Rapport de majorité de M^{me} Sarah Klopmann

Préambule

Les rapports rendant compte de l'étude de la proposition PR-725, de la proposition PR-726 et de la proposition PR-727 par la commission des travaux et des constructions sont identiques. Pour des raisons de forme, il a fallu faire trois rapports, mais les trois propositions sont liées. (N.d.l.r: Un seul rapport au Mémorial.) Le projet de rénovation est global et la commission l'a traité comme un seul et même projet.

Ce projet, renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la plénière du 16 septembre 2009, a été étudié par cette commission le 28 octobre 2009 sous la présidence de M^{me} Maria Pérez. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie vivement.

50 - 167e.indd 6041 02.09.10 14:31

Proposition, 1521.

²Proposition, 1551.

³Proposition, 1583.

Séance du 28 octobre 2009

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture de la Ville de Genève, accompagnée de sa collaboratrice, M^{me} Adriana Lascano, responsable de projet, ainsi que des architectes mandataires, MM. Reto Ehrat, François Santos et Alain Vaucher, du bureau ESV Architectes associés

La désignation des architectes mandataires s'est faite par une procédure ouverte, à deux tours. Les habitant-e-s des immeubles ont participé au choix des mandataires. Il fallait des architectes rompus aux processus participatifs.

M^{me} Payeras introduit la présentation du projet de rénovation des trois immeubles situés, respectivement, aux 8, 11 et 12 de la rue de l'Industrie, dans le quartier des Grottes, dont la valeur patrimoniale est reconnue. Il s'agit de trois immeubles érigés en 1836 (le 8), 1857 (le 11) et 1863 (le 12), très vétustes et jamais rénovés depuis leur acquisition par la municipalité, en 1962 (le 11), 1970 (le 8) et 1980 (le 12).

M^{me} Payeras dit que les trois bâtiments sont occupés illégalement depuis 1998. En 2002, le Conseil administratif a décidé d'affecter ces bâtiments à du logement communautaire et a entamé une démarche participative avec les occupant-e-s, qui ont été associé-e-s à toutes les étapes du projet de réhabilitation.

Les demandes d'autorisation de construire ont été déposées en juillet 2009. Les trois crédits totalisent 4,871 millions de francs. Pour le 12, rue de l'Industrie, une partie de la rénovation est financée par l'assurance qui a remboursé le toit détruit à la suite d'un incendie. Les travaux débuteront trois à cinq mois après le vote des crédits et s'étendront sur deux ans.

M. Ehrat explique que les architectes ont rencontré, à plusieurs reprises, les habitant-e-s des bâtiments afin de déterminer avec eux le nombre de personnes qui y habiteront à l'avenir, le nombre de pièces et leur distribution. Malgré la vétusté de ces bâtiments, les escaliers, les enveloppes et les structures portantes horizontales, composés notamment de bois, de plâtre et de pierre de taille, sont restés sains et seront donc conservés. Par contre, les toits, qui sont composés de tuiles de différentes époques, seront refaits dans les trois bâtiments.

Ces bâtiments constituent des traces des faubourgs du XIX^e siècle. Les bâtiments 11 et 12 sont situés à la frontière du nant des Grottes. Ce nant a été canalisé à la fin du XVIII^e siècle et son cours a déterminé en partie l'organisation spatiale de la rue. M. Ehrat explique que le nant coule encore par endroits dans ce sous-sol qu'il qualifie de «fromager», ce dont il faudra tenir compte dans l'examen futur du réseau d'évacuation des eaux à cet endroit. On trouve, dans les trois bâtiments, quelques-unes des pierres à eau encore existantes à Genève.

50 - 167e.indd 6042 02.09.10 14:31

Les autres éléments de décors intéressants sont la cheminée du 8, les escaliers et les décors en bois du 11.

Industrie 8 et 12 se trouvent dans un bloc composé aussi des bâtiments 6 et 10 de la rue, alors que le 11 est situé en face. Le numéro 8 est en colombage. Le 11 possède notamment une galerie en bois, typique des années 1880, d'inspiration romantique. Le 12, lui, a subi un incendie en 1998. Sa partie arrière est bouchée par plusieurs extensions de surfaces commerciales qui l'empêchent aujourd'hui de prendre le jour. Ce bâtiment a aussi souffert de l'humidité. Il faudra poser une dalle en béton au rez.

M^{me} Payeras précise d'emblée que les logements des trois bâtiments pourront abriter 19 personnes, soit six au 8, cinq au 11 et huit au 12. M. Ehrat expose les aménagements intérieurs. Le programme d'aménagement prévoit de placer un ou plusieurs salons, une cuisine et une ou deux salles de bains, ainsi que les espaces individuels privatifs, dans des surfaces relativement petites.

Au 8, rue de l'Industrie, le sous-sol, qui donne en fait sur une cour, abritera une salle de bains, des caves et la buanderie. La cuisine sera au rez et les pièces privatives se trouveront au rez et dans les étages.

Le 11 abritera, au sous-sol, des caves et la pompe à chaleur géothermique qui alimentera des sous-stations situées au 8 et au 12, voire, à l'avenir, d'autres bâtiments proches (notamment le 7-9, rue de l'Industrie, propriété de la Ville). Les sondes géothermiques se trouveront au sous-sol et dans l'arrière-cour. Elles seront au nombre de sept pour alimenter cette pompe à chaleur. Les sondes pourront plonger jusqu'à 200 mètres, sans abîmer les conduits existants. Le Service géologique n'a pas présenté d'objection En ce qui concerne la tâche de l'assainis-sement des égouts, il appartient au Service du génie civil de prendre des mesures.

Au rez de ce même bâtiment, il y a une arcade très ouverte sur le quartier, où on reçoit beaucoup de personnes de passage, souvent des internationaux. Au premier, se trouveront la cuisine et le salon commun. Au-dessus, on trouvera des chambres et, dans les combles, une chambre qui pourra abriter un couple, ainsi que la salle de bains, qui bénéficieront de la lumière du jour grâce à une fenêtre sous le toit. La galerie en bois sera fermée pour que les habitant-e-s puissent y circuler dans un espace tampon entre l'intérieur et l'extérieur. Elle sera entourée d'une baie partiellement vitrée et permettra le transit, à couvert, des chambres à la cuisine.

Le 12, rue de l'Industrie est l'immeuble qui accueillera le plus grand nombre de locataires. Outre la sous-station de chaleur et les caves, on trouvera, au sous-sol, un espace communautaire. Au rez, il y aura un espace communautaire ouvert sur le quartier et un atelier d'artiste. La cuisine-séjour se trouvera au premier étage, avec une salle de bains et deux chambres. Deux autres chambres et une

50 - 167e.indd 6043 02.09.10 14:31

salle de bains trouveront place à l'étage supérieur. D'autres chambres seront encore créées dans les combles. Un puits de lumière éclairera les salles de bains des deuxième et premier étage, à partir des combles.

Les chambres pourront accueillir une personnes ou un couple. Cependant, M^{me} Payeras dit, suite à une question, que vu la dangerosité des escaliers ces immeubles ne seront pas spécialement adaptés à l'accueil de personnes âgées.

Concernant l'isolation des enveloppes, le crépi extérieur aura environ 4 cm d'épaisseur. L'opération d'isolation consiste à enlever le crépi existant, qui n'est pas en bon état, et à le remplacer par une nouvelle couche. A terme, l'épaisseur extérieure ne devrait pas dépasser 6 cm. Là où c'est possible, un travail d'isolation sera aussi fait à l'intérieur.

Une commissaire regrette que le Conseil administratif n'ait pas profité de ce projet pour mettre en application la motion, présentée il y a un moment, pour la réouverture des nants, dont celui des Grottes. Tout comme de n'avoir aucune nouvelle à ce propos. Par ailleurs, suite à la question d'un autre membre de la commission, il est expliqué que ce nant des Grottes présente encore trop d'incertitudes pour savoir s'il existerait un potentiel énergétique à ce niveau.

Un autre commissaire estime que le projet consiste à faire trois appartements. Il demandera l'audition de la Gérance immobilière municipale, car il souhaite savoir comment la Ville compte louer ces locaux lorsque la vie communautaire ne sera plus d'actualité. Il demande s'il aurait été possible de faire un appartement par étage. M^{me} Payeras répond qu'il aurait alors fallu faire autant de cuisines et de sanitaires que de logements, ainsi qu'un escalier indépendant. Tout cela aurait pris beaucoup de place. Elle estime qu'il aurait été possible de réaliser un tel projet au 11, mais pour deux appartements, donc moins de personnes logées. Ce projet permet d'intégrer un maximum de locataires dans des espaces restreints, sans pour autant empêcher une souplesse d'utilisation à l'avenir.

Un autre membre de la commission s'interroge, lui, sur le bilan énergétique de la géothermie. Avec 30% d'énergie électrique pour assurer le solde du besoin en chaleur, il se demande si le gain est vraiment intéressant et si le gaz n'aurait pas été plus profitable.

Il est demandé si les numéros 7 et 9 de la rue s'inscriront dans le même concept d'habitat. M^{me} Payeras répond que son service étudie actuellement ce dossier et qu'un mandat d'architectes pour un projet de rénovation et de construction d'un immeuble d'appartement par étage devrait prochainement être lancé. Une discussion a lieu aussi au sujet du relogement de l'association Péclôt 13.

50 - 167e.indd 6044 02.09.10 14:31

Discussion et vote

Un commissaire radical demande l'audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et qui a donc la responsabilité de la Gérance immobilière municipale.

Cette audition est refusée par 7 non (1 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 5 oui (1 AGT, 1 R, 2 L, 1 UDC).

Une commissaire d'A gauche toute! dit être heureuse de voter ce soir même et annonce que son groupe votera favorablement les trois propositions présentées.

Les Verts également. Une de ses membres salue ces trois projets conçus intelligemment, notamment du point de vie énergétique, avec cette pompe à chaleur, et également pour la volonté de permettre l'habitat communautaire, que les Verts soutiennent dans leur projet de société. Le bémol reste l'incertitude au sujet du nant des Grottes et l'absence de retour de la motion y relative.

Le commissaire radical désapprouve les trois propositions. Il regrette que la commission refuse d'entendre M^{me} Salerno, qu'il souhaitait interroger au sujet du futur régime locatif de ces bâtiments. Il désapprouve ce projet de trois appartements, voire trois villas, financées par la municipalité et dont profiteront, selon lui, quelques «happy few». Les radicaux ne souhaitent pas cautionner un tel traitement de faveur pour des squatters qui se voient récompensés en obtenant de choisir eux-mêmes les architectes, alors qu'il ne payent même pas de loyer. Pour ce commissaire, la Ville doit rénover pour l'avenir et non pas pour les habitante-s d'un immeuble. Il fera un rapport de minorité pour chaque objet si ceux-ci sont acceptés.

Les Verts lui répondent qu'il s'agira probablement de baux associatifs. Par ailleurs, au 9, rue des Etuves, les étudiants payent au prorata de la surface de leur chambre.

Un membre du groupe libéral rappelle que les libéraux ont voté la plupart des crédits de rénovation des immeubles des Grottes. Mais il dit que, dans ce cas, la Ville finance le mode d'habitat alternatif. Selon lui, le rôle d'une collectivité publique n'est pas de payer pour un groupe de marginaux, alors que la base fondamentale de la société, c'est la famille, et non le mode de vie communautaire.

Une commissaire socialiste rappelle que les bâtiments dont il est question ne supporteraient pas d'être transformés en appartements. Ils ne se prêtent pas à l'installation des équipements nécessaires à un habitat conventionnel. Elle ajoute que l'habitat communautaire est, dans ce cas, le seul moyen de préserver ces maisons à un coût acceptable. De plus, le fait que la rénovation ait été conçue avec les occupant-e-s actuels, ne fait pas d'eux, à son avis, des «happy few»: cette rue est sombre, exposée à la bise, le soleil n'y pénètre presque jamais. Par ce moyen, elle

50 - 167e.indd 6045 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

Propositions: rénovation de bâtiments situés à la rue de l'Industrie

trouve qu'on aura aussi sauvé un nouveau morceau des Grottes. Cette commissaire apprécie aussi le fait que les maisons, ainsi rénovées, sont prêtes pour une utilisation flexible à l'avenir. Elle dit donc qu'elles ne seront pas réservées pour toujours au même groupe d'habitant-e-s.

Le représentant de l'Union démocratique du centre partage l'avis des précédents intervenants de droite. Il dit qu'un logement du même type a récemment été refusé par cette même commission aux habitant-e-s de la villa Freundler.

Une commissaire Verte fait encore remarquer que, pour elle, la Ville ne paye pas pour des marginaux mais pour entretenir son patrimoine immobilier.

Vote sur la PR-725:

6046

Proposition acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 non (1 R, 2 L, 1 UDC).

Vote sur la PR-726:

Proposition acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 non (1 R, 2 L, 1 UDC).

Vote sur la PR-727:

Proposition acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 non (1 R, 2 L, 1 UDC).

En conclusion, la commission des travaux vous recommande d'accepter ces trois propositions.

Le commissaire radical confirme qu'il présentera un rapport de minorité.

(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)

B. Rapport de minorité de M. Guy Dossan.

Le groupe radical a toujours voté la rénovation des immeubles des Grottes, afin que la restauration complète du quartier puisse se poursuivre selon la volonté populaire. Les projets qui étaient présentés ont toujours été salués, même si les montants étaient parfois considérables, car ils répondaient à un besoin prépondérant de logements.

50 - 167e.indd 6046 02.09.10 14:31

Par contre, le groupe radical ne pourra entrer en matière sur les propositions PR-725, PR-726 et PR-727, puisque ce projet consiste en une mainmise pure et simple d'une minorité marginale sur des immeubles appartenant à la collectivité publique.

Les trois propositions ci-dessus procédant du même processus, elles seront traitées de manière globale dans ce rapport de minorité.

Que nous propose-t-on?

Tout simplement de transformer trois immeubles en trois appartements, ou plutôt trois villas, devrait-on dire, pour la «modique» somme de près de 4,9 millions (PR-725: 1 379 000 francs pour six chambres et pièces communes; PR-726: 1 846 000 francs pour cinq chambres, pièces communes et <u>W.-C. sur le palier;</u> PR-727: 1 645 000 francs pour huit chambres et pièces communes) pour en faire du logement communautaire destiné, en l'état actuel, à des occupants illicites qui ont réussi à rallier l'exécutif municipal à leur cause, le tout, bien évidemment aux frais du contribuable.

Cette manière de procéder, qui consiste:

- premièrement, à occuper tout d'abord illicitement des logements, maintenant depuis plus de douze ans;
- deuxièmement, à s'appuyer ensuite sur un gouvernement municipal pour le moins complaisant qui accepte de rénover les immeubles pour votre utilisation propre, vous associe à tous le processus de réhabilitation et vous demande même de valider le projet;
- troisièmement, à obtenir des pouvoirs publics, aux frais du contribuable, une rénovation selon votre choix de mode de vie, selon vos désirs et souhaits, ne sera jamais cautionnée par le groupe radical.

Si construire et réhabiliter des logements pour toutes les couches de la population se trouve dans les programmes électoraux de tous les partis, par contre, réhabiliter des logements pour quelques marginaux privilégiés et, dans le cas particulier, officialiser l'occupation illicite, n'entre bien évidemment pas dans celui du Parti radical.

Le groupe radical s'est d'autre part toujours insurgé contre le processus de participation excessive qui a cours aujourd'hui dans les projets de rénovation. Ce processus, qui fait que ce n'est plus celui qui paie qui commande, et qui veut que désormais on écoute les desideratas (on devrait même dire les diktats) des locataires en place, qui valident les projets et y font opposition jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction, ne peut bien évidemment pas être avalisé par le groupe radical. Dans le cas qui nous occupe, nous atteignons d'ailleurs les limites de l'entendement, puisque les occupants actuels des bâtiments ont même réussi à imposer leurs architectes pour réaliser le projet.

50 - 167e.indd 6047 02.09.10 14:31

Notre municipalité doit rénover et construire pour l'avenir et non pour les habitants actuels et le mode de vie qu'ils ont choisi.

Qu'adviendra-t-il en effet des millions dépensés lorsque ces choix de vie n'auront plus cours?

Si certains veulent expérimenter un mode de vie ou vivre différemment de la majorité de la population, qu'ils en assument le choix et le financement, ce n'est en tous les cas pas aux autres contribuables de le faire.

Pour les raisons précitées, le groupe radical avait déjà basculé dans le camp du refus.

Mais l'étude en commission a conforté les radicaux dans leur position, puisque nous avons en effet assisté à un déni manifeste de démocratie de la part des commissaires de l'Alternative.

Alors que cette réhabilitation suscite des questions légitimes quant au régime locatif qui sera appliqué à ces locaux communautaires, puisque à ce jour notre Ville ne possède pas ce type de logements dans son parc immobilier, et alors même que les fonctionnaires municipaux eux-mêmes recommandaient l'audition de la magistrate responsable de la GIM, la majorité Alternative a fait barrage et a refusé cette audition.

De quoi a donc eu peur la majorité au pouvoir pour préférer voter la tête dans le sac plutôt que d'obtenir des informations essentielles, on peut se le demander?

Le Conseil municipal et la population qu'il représente sont en effet en droit de connaître, pour une dépense avoisinant les 5 millions, la manière dont seront loués ces logements:

- en totalité, et dans ce cas qui sera le locataire officiel?
- − à la pièce (19 baux séparés...)?
- quel contrôle sur les inévitables mouvements au sein des locataires?
- quels seront les prix pratiqués? etc.

Cette attitude ne peut qu'engendrer un sentiment de suspicion et des questions.

Aussi, au vu de ce qui précède, le groupe radical ne peut que vous demander, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec la minorité de la commission (1 R, 2 L, 1 UDC), de refuser les propositions PR-725, PR-726 et PR-727 du Conseil administratif.

La présidente. Je passe la parole à M^{me} Klopmann, rapporteuse pour ces trois objets liés.

50 - 167e.indd 6048 02.09.10 14:31

M^{me} Sarah Klopmann, rapporteuse de majorité (Ve). En tant que rapporteuse, je voudrais bien préciser que ces objets sont non seulement liés, mais qu'ils sont surtout un seul projet. Pour des raisons de forme, le Conseil administratif a déposé trois propositions distinctes, mais le projet a toujours été discuté comme un seul projet. Certes, il porte sur trois immeubles, mais il est impossible de dissocier la rénovation de l'un ou l'autre des immeubles, parce que les architectes ont prévu ces travaux comme un ensemble cohérent, et il serait judicieux que nous en discutions de la même façon. Voilà, je reprendrai la parole tout à l'heure pour donner la position des Verts.

M. Guy Dossan, rapporteur de minorité (R). Mesdames et Messieurs, vous me connaissez tous depuis longtemps: j'ai l'habitude de faire des rapports, mais depuis que je siège ici, soit depuis 1992, c'est mon premier rapport de minorité. C'est dire si, pour ces propositions, la moutarde m'est montée au nez! En fait, ce que je regrette un peu, c'est que ce rapport de minorité a dû être rédigé parce que nous n'avons pas reçu de réponse de M^{me} Salerno, dont l'audition a été refusée par l'Alternative. Je trouve d'ailleurs dommage que nous parlions de cet objet alors que la magistrate n'est plus là pour nous donner des réponses. Cela étant, je reprendrai la parole tout à l'heure au nom du groupe radical.

Premier débat

M^{me} **Sarah Klopmann** (Ve). Madame la présidente, vous transmettrez à M. Dossan qu'il est vraiment mauvais joueur... En effet, il a bien compris que je voulais parler après lui et il a attendu pour demander la parole... (*Exclamations.*) Cela dit, je ne peux que partager ses regrets concernant l'absence de M^{me} Salerno en ce moment. C'est vrai, ses réponses auraient sûrement pu apaiser la minorité, qui n'a eu de cesse en commission de demander l'audition de la magistrate. En fait, ce n'est pas que nous ne souhaitions pas l'entendre, c'est uniquement que nous souhaitions aller vite sur ce projet, qui nous paraît excellent.

Il est excellent, parce qu'il regroupe tous les aspects qui nous tiennent à cœur. D'abord, c'est un projet participatif. Les habitants actuels des logements ont été impliqués, on leur a demandé quelle était leur vision de la rénovation de ces trois immeubles. Nous défendons le principe de la participation depuis toujours et nous continuerons à le défendre.

Ensuite, ce projet est excellent parce qu'il recouvre de l'habitat communautaire. C'est là un autre mode de vie que celui de M. Dossan, par exemple, ou d'autres personnes. Mais nous souhaitons que chacun puisse vivre et habiter comme il l'entend. Nous souhaitons qu'il y ait différents modes d'habitat et si ce

50 - 167e.indd 6049 02.09.10 14:31

n'est pas la Ville qui offre ces possibilités, personne d'autre ne le fera. Il est donc essentiel que la Ville puisse offrir à la population des alternatives moins standards, et sans doute moins au goût de certains...

Les actuels occupants des bâtiments ont été associés au projet et c'est normal. Dès lors que la Ville souhaitait mettre à disposition des logements communautaires, qui d'autre aurait mieux su comment rénover ces logements? La Ville a donc judicieusement inclus dans son projet les réflexions des personnes habitant déjà de manière communautaire.

Evidemment, M. Dossan nous dira tout à l'heure – puisqu'il n'a pas voulu prendre la parole avant moi! – que c'est de l'argent donné à des marginaux. Mais qu'est-ce qu'un marginal? En l'occurrence, ce n'est pas de l'argent que la Ville donne aux marginaux: c'est de l'argent qu'elle investit pour rénover ses immeubles. Nous demandons depuis de nombreuses années que la Ville mette le turbo à cet égard et c'est d'ailleurs une obligation légale. Il est donc heureux que la Ville commence à faire des rénovations une priorité.

Ces bâtiments de l'Industrie vont permettre un autre mode de vie, qui est souhaité par beaucoup de personnes. D'ailleurs, nous lisons, dans le journal *Les Nouvelles de quartier*, un excellent article de M. Pascal Sauvain, je cite: «Le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris bonne note de la requête d'une tranche croissante de la population genevoise demandeuse de logements modestes, habitant de manière collective, et qui trouve dans ce type de locaux communautaires la possibilité de s'ouvrir sur la rue et sur les quartiers. D'ailleurs, les personnes âgées et les familles monoparentales sont en outre concernées.» C'est bien là la démonstration que beaucoup de personnes souhaitent habiter en communauté, dans des logements pas chers, qui s'ouvrent vraiment sur la vie du quartier, et le Conseil administratif le conçoit.

Le projet présenté ici permet aussi de loger beaucoup plus de monde que si on avait fait de l'habitat conventionnel. Si ces immeubles étaient rénovés de manière plus conventionnelle, avec un petit appartement ici et un petit appartement là, il aurait fallu créer des salles de bains et des cuisines à tout va. Finalement, on aurait logé trois fois moins de personnes, cela aurait coûté quatre fois plus cher, et on aurait empêché un mode d'habitat communautaire. Pourquoi certains ne peuvent-ils entendre que des personnes ont une vision de la vie différente? Quand l'opportunité se présente, il faut offrir d'autres possibilités aux gens. Certes, je ne dis pas qu'il faut faire de l'habitat communautaire partout et que la Ville ne doit faire que cela. Mais lorsque l'habitat communautaire, comme ici, est la meilleure et la plus rationnelle des solutions, il faut y aller!

Ensuite, nous avons entendu en commission des critiques un peu étonnantes, selon lesquelles on ne rénovait pas des immeubles mais on construisait des

50 - 167e.indd 6050 02.09.10 14:31

villas privées pour des marginaux! Personnellement, je ne partage pas cette vision, je n'ai pas l'impression qu'on est en train de faire des villas, mais quand bien même? Quand bien même on rénoverait ces immeubles pour les transformer en villas, qu'est-ce que cela changerait? Quel est le problème? L'essentiel est que plusieurs personnes pourront habiter dans ces logements. Ce ne sera certes pas une famille standard, biologique, héréditaire, mais une famille choisie, c'est-à-dire des gens qui ont envie d'habiter ensemble. Pourquoi ne peut-on pas rénover un immeuble juste pour que des gens habitent ensemble? De ce point de vue, nous ne pouvons en aucun cas critiquer ce projet. La minorité des marginaux, comme disent nos collègues de droite, ont aussi le droit d'habiter comme ils le veulent, et nous ne devons pas réaliser des projets uniquement pour les locataires standards, mais aussi pour les autres.

Un autre point important dans ces rénovations est l'aspect écologique. Les occupants actuels ont poussé l'administration à trouver des solutions écologiques. Ils auraient voulu, par exemple, qu'on prévoie des systèmes de chauffage très novateurs et très prometteurs. Cela n'a pas été possible dans toute la mesure souhaitée, mais la Ville a pu retenir l'option de la pompe à chaleur. Elle a opté pour ce système en vue de fournir l'énergie à ces immeubles, mais en plus, dans sa grande sagesse, elle a prévu que la pompe puisse alimenter d'autres immeubles à l'avenir, sachant qu'il y a encore beaucoup d'objets à rénover dans cette rue. Il est heureux de voir que la Ville se projette dans l'avenir à l'occasion de tels projets.

Maintenant, je dirai qu'il y a quand même, malheureusement, quelques bémols, quelques questions en suspens. Le premier bémol concerne le nant des Grottes. Les Verts ont demandé à plusieurs reprises que soit étudiée la possibilité de remettre les nants à ciel ouvert. En commission, nous avons demandé pourquoi personne n'avait étudié la réouverture du nant des Grottes, qui passe exactement à cet endroit-là, à l'occasion de cette rénovation. Or, grand mystère: personne ne savait de quoi nous parlions. Force est de constater que le Conseil administratif ne souhaite pas mettre en application la motion M-710, qui avait été acceptée par la majorité du Conseil municipal.

Une deuxième question, qui s'adresse plutôt à M^{me} Salerno, concerne Péclôt13, le magasin de vélos situé juste à côté des immeubles concernés. Ce dernier, qui fonctionne de manière associative, va apparemment perdre une partie de ses locaux. Je voulais savoir si c'était vrai et si, le cas échéant, la Ville avait prévu des solutions de remplacement. Nous ne le saurons pas ce soir, mais ce n'est pas grave; nous nous battrons le moment venu, s'il le faut.

Nous espérons aussi vivement que les actuels habitants de ces immeubles ne seront pas abandonnés, laissés aux oubliettes. En effet, si certains estiment qu'ils n'ont pas de légitimité, il ne faut pas oublier que cette rénovation est en grande partie due à ces habitants. Ceux-ci ont non seulement préservé ces immeubles et

50 - 167e.indd 6051 02.09.10 14:31

empêché qu'ils s'effondrent complètement, mais ils se sont aussi battus pour que ce projet soit beau et enthousiasmant. Je ne voudrais pas qu'en guise de remerciements on leur claque la porte au nez, au moment où les immeubles seront tout beaux tout neufs!

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, malgré l'heure tardive, vous me permettrez de parler plus longtemps que d'habitude. Nous avons étudié beaucoup de projets de rénovation, de toutes sortes, mais ici c'est vraiment le pompon! Aux Grottes, nous avons connu de superbes projets. Je l'indique dans mon rapport de minorité: le groupe radical a toujours voté les crédits de rénovation et de reconstruction du quartier des Grottes, pour respecter la volonté populaire et parce que les projets présentés étaient excellents et constituaient de l'habitat pour tous. Ensuite, nous avons commencé à voir, pas loin du quartier des Grottes, la mode de la participation des locataires. Jusque-là, participation, concertation, pourquoi pas? En revanche, quand un projet de la Ville est présenté aux habitants et qu'il faut le modifier jusqu'à ce que les habitants soient d'accord, sans quoi ils font recours, ce n'est pas acceptable. Le groupe radical s'est toujours insurgé contre ce genre de pratiques.

Pour cette rénovation à la rue de l'Industrie, on atteint les limites de l'entendement! Je rappelle que ces immeubles, pour ne pas dire ces ruines, ont été occupés illicitement il y a de nombreuses années. Les habitants sont là depuis plus de dix ans et ils ont réussi, je ne dirai pas à s'acoquiner, mais à collaborer plus qu'étroitement avec le Conseil administratif, puisqu'ils ont choisi leurs architectes, qu'ils ont élaboré le projet et que la Ville de Genève va le réaliser pour 5 millions de francs, aux frais du contribuable. Le groupe radical ne cautionnera jamais ce genre de chose! En tant que conseillers municipaux, nous sommes censés construire pour l'avenir, et non pour le présent et pour des gens qui ont choisi de vivre en communauté.

Pour ma part, je n'ai aucun problème avec le mode de vie en communauté, mais chacun doit assumer son choix. J'entends M^{me} Klopmann dire que ce ne sont pas des villas et que, même si c'en était, cela ne changerait rien... Mesdames et Messieurs, excusez-moi, mais quelques chambres avec des locaux communs, c'est bien une villa, et multiplié par trois immeubles, c'est trois villas! Jusque-là, je suis d'accord: pourquoi ne pas aménager des villas? En revanche, s'il s'agit de financer le choix de vie de certaines personnes, là je ne suis plus d'accord. Celui qui veut vivre en communauté peut le faire, mais à condition de se payer sa villa! Je ne pense pas que ce soit au contribuable genevois de la payer.

De plus, quand j'entends M^{me} Klopmann remercier les locataires actuels et espérer qu'ils ne seront pas oubliés, je crois rêver! Ce ne sont pas les locataires

50 - 167e.indd 6052 02.09.10 14:31

qu'il faut remercier, Mesdames et Messieurs, c'est le contribuable, qui va payer 5 millions pour permettre à quelques *happy few* de réaliser leur choix de vie, de vivre en communauté dans des appartements dont les toilettes seront sur le palier! Je vous rappelle que nous sommes en 2010. Combien d'entre vous ont encore des toilettes sur le palier, ou seraient d'accord d'habiter dans des appartements avec toilettes sur le palier? Mais où va-t-on, Mesdames et Messieurs? Comme je l'ai dit, nous votons des crédits et nous construisons pour l'avenir, et non pour faire plaisir à certains habitants en particulier.

Alors, c'est vrai, nous avons décidé de rédiger un rapport de minorité au moment où nous avons demandé comment seraient loués ces trois immeubles. Lorsque nous avons demandé l'audition de M^{me} Salerno pour savoir quels seraient les régimes locatifs, l'Alternative, qui aime bien nous faire de grandes leçons sur le déni de démocratie, a voté comme un seul homme... (*Remarque*.) Oui, à part les deux commissaires d'A gauche toute!, elle a voté contre l'Entente, de sorte que nous n'avons pas eu les réponses à nos questions.

Je veux bien que M^{me} Klopmann dise qu'il s'agissait d'aller vite, mais il ne faut quand même pas plaisanter... En réalité, on ne voulait pas nous dire ce qui était prévu pour les régimes locatifs. Nous pouvons donc légitimement nous poser quelques questions sur ce qui va se passer dans ces immeubles que nous allons rénover à grands frais, aux frais du contribuable! Pour toutes ces raisons, le groupe radical ne peut pas accepter ce type de projet. (*Applaudissements*.)

La présidente. Monsieur Georges Queloz, vous avez la parole... (Protestations.)

M. Georges Queloz (L). Merci, Madame la présidente. Décidément, ce soir M. Dossan me facilite la tâche. Je dois dire que, lorsqu'il est démonté, il est brillant, et on se demande presque ce qu'on pourrait ajouter... Pour ma part, je voudrais rafraîchir la mémoire du Conseil municipal. En 2005, nous avions réussi à refuser un projet – j'étais l'auteur du rapport de minorité – au 19, rue des Gares, où on nous proposait déjà un W.-C. pour deux appartements, selon la volonté des futurs locataires, et cela – tenez-vous bien! – pour favoriser les contacts entre voisins! J'avais eu l'occasion de dire que l'évolution de notre société était quand même fantastique, puisqu'on n'invitait plus les gens à partager un repas, mais plutôt celui de la veille! (Exclamations.) D'ailleurs, je trouve que tout cela manque d'imagination: en effet, on aurait pu envisager une salle avec des cuvettes en cercle, pour se retrouver et parler ensemble de gastronomie dépassée... (Exclamations.)

50 - 167e.indd 6053 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

Propositions: rénovation de bâtiments situés à la rue de l'Industrie

Mesdames et Messieurs, ce soir on nous demande de débourser un montant pour créer entre autres deux salles de bains pour 19 personnes. Là, j'ai peut-être une petite divergence avec M. Dossan: si ce dernier va jusqu'à accepter ce mode de vie, pour ma part je rappellerai que la cellule fondamentale de notre société est la famille... (Remarques.) Oui, jusqu'à nouvel avis, c'est la famille, et non pas le mode alternatif qui nous est proposé et qui a valu des heures de discussions au sein du caucus socialiste, paraît-il, en 2005. Je trouve qu'une collectivité n'a pas à soutenir un autre principe que celui de la cellule fondamentale qu'est la famille dans notre société. Si certains veulent vivre différemment, qu'ils le fassent avec leur argent, mais pas avec celui du contribuable. D'ailleurs, je n'accepterai même pas de cautionner des autorisations de construire pour une telle conception. Sachant que pratiquement un mariage sur deux se termine par un divorce, je me demande comment cela se passe quand on est dix-neuf! (Brouhaha.)

La présidente. La parole est à M^{me} Klopmann... (*Protestations*.)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Par gain de paix, je renonce à mon intervention. Je regrette juste que certaines personnes qui parlent trente-six fois pendant la soirée souhaitent ensuite, à 23 h, que nous allions vite, au risque de ne pas pouvoir dire ce que nous avons à dire! Mais vu que l'Alternative est une grande famille, même si ce n'est pas la famille dont parle M. Queloz, je renonce à mon droit de parole!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous passons au vote des arrêtés.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-725 est accepté par 35 oui contre 29 non.

Il est ainsi conçu:

6054

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

50 - 167e.indd 6054 02.09.10 14:31

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010 (soir)

6055

Propositions: rénovation de bâtiments situés à la rue de l'Industrie

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé rue de l'Industrie 8, parcelle N° 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 379 000 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 29 001 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- *Art.* 4. − La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs de la ligne budgétaire N° 012.046.02 du crédit d'étude PR-353 voté le 14 mars 2006 et le montant de 54 000 francs pour la parcelle N° 42, soit un montant total de 1 533 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.
- **M. Guy Dossan** (R). Madame la présidente, je pense que je n'étonnerai personne en demandant le troisième débat... (*Exclamations*.)

La présidente. Nous allons voter sur votre demande qui doit être soutenue par un tiers de l'assemblée.

Mise aux voix, la tenue du troisième débat est acceptée par 29 oui contre 35 non.

La présidente. Le troisième débat aura donc lieu lors de notre session de mai.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-726 est accepté par 35 oui contre 29 non.

Il est ainsi conçu:

50 - 167e.indd 6055 02.09.10 14:31

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 846 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé rue de l'Industrie 11, parcelle N° 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 846 500 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 37769 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- *Art.* 4. − La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 80 000 francs de la ligne budgétaire N° 012.047.02 du crédit d'étude PR-353 voté le 14 mars 2006 et le montant de 348 949 francs représentant la parcelle N° 7738, soit un montant total de 2 275 449 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

La présidente. Monsieur Dossan, vous demandez sans doute le troisième débat?

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, vous êtes extrêmement visionnaire: en effet, je le demande. Nous aurons ainsi les réponses aux questions que nous n'avons pas pu poser en commission...

La présidente. Etes-vous suivi, Monsieur Dossan? (Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.) C'est visiblement le cas.

50 - 167e.indd 6056 02.09.10 14:31

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-727 est accepté par 34 oui contre 29 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 645 500 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé rue de l'Industrie 12, parcelle N° 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 645 500 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 41 187 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- *Art.* 4. La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 110 000 francs de la ligne budgétaire 012.046.04 du crédit d'étude voté le 14 mars 2006, le montant de 135 626 francs pour la parcelle N° 44 et le montant de 416 569 francs représentant les indemnités versées par les compagnies d'assurances pour l'incendie du 28 novembre 1998, soit un montant total de 2 307 695 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

La présidente. Je vois que M. Dossan demande un troisième débat... Estil suivi par plus du tiers de l'assemblée? (*Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.*)

Le troisième débat sur ces arrêtés aura donc lieu à notre session de mai.

50 - 167e.indd 6057 02.09.10 14:31

M. Rémy Pagani, maire. Madame la présidente, je vois des conseillers qui se lèvent pour partir, mais je trouverais souhaitable que vous puissiez au moins voter le prochain rapport concernant les cellules photovoltaïques à l'école de Cayla... Mesdames et Messieurs, dès lors que vous passerez trois quarts d'heure à faire un troisième débat, je vous demande un peu de patience et de traiter encore le rapport PR-756 A, qui a réuni l'unanimité de la commission...

La présidente. C'est donc là une motion d'ordre. Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous poursuivre les débats et traiter le rapport PR-756 A?

Mise aux voix, la poursuite des débats est refusée par 29 non contre 26 oui (2 abstentions).

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les projets d'arrêtés suivants:

- PA-104, de M^{me} Salika Wenger: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides»;
- PA-105, de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Christophe Buemi, Roger Michel, M^{mes} Christiane Olivier, Annina Pfund, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Maria Casares: «U.ZN»;
- PA-106, de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado et Annina Pfund: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation»;
 - ainsi que les motions et la résolution suivantes:
- M-914, de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Miltos Thomaides, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Roger Michel, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M^{mes} Annina Pfund, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Vera Figurek, Maria Casares et Sarah Klopmann: «Insonorisation de l'Usine»;

50 - 167e.indd 6058 02.09.10 14:31

- M-915, de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!»;
- M-916, de M^{mes} Ariane Arlotti, Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Trouver une solution pour le parking des habitants de la Jonction pendant les travaux!»:
- M-917, de MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, Alpha Dramé, Georges Breguet, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Alexandre Wisard, M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger et Valérie Bourquin: «Mettons rapidement fin au gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève»;
- M-918, de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Miltos Thomaides, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Mmes Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? il n'est pas trop tard!»;
- R-132, de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!»

11. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation I-211 de *M*^{me} *Christiane Olivier*: «Parc des Charmilles: Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?»

50 - 167e.indd 6059 02.09.10 14:31

12. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-322, de M. Grégoire Carasso: «Evolution des sommes d'investissement allouées à la Voirie»;
- QE-323, de M. Grégoire Carasso: «Ainsi fonds, fonds... (péréquation financière fédérale en faveur des villes-centres)»;
- QE-324, de MM. Mathias Buschbeck, Adrien Genecand et Christophe Buemi:
 «Une réception pour le Servette Football Club?»

Séance levée à 23 h 10.

50 - 167e.indd 6060 02.09.10 14:31

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5994
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5994
3. Pétitions	5994
4. Questions orales	5994
5. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 794 000 francs destiné à la salarisation de deux ludothèques supplémentaires ou d'un crédit de 1 695 000 francs destiné à la salarisation de six ludothèques de la Ville de Genève, selon l'option retenue par le Conseil municipal (PR-774 A)	5995
6. Projet d'arrêté du 16 septembre 2009 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques» (PA-99)	6014
7. Motion du 20 janvier 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M ^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures» (M-894)	6024
8. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 950 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un ou de plusieurs immeubles de logements et de locaux commerciaux et/ou administratifs, ainsi que pour l'aménagement d'un square public, situés à l'angle des rues Jean-Calvin et de la Pélisserie, sur la parcelle 6966, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité	
(PR-713 A)	6026

50 - 167e.indd 6061 02.09.10 14:31

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et	
des constructions chargée d'examiner:	
– la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de	
l'ouverture d'un crédit de 1 379 000 francs destiné à la rénovation	
du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 8, parcelle 42, feuille 71 du	
cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville	
de Genève (PR-725 A/B);	
 la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de 	
l'ouverture d'un crédit de 1 846 500 francs destiné à la rénovation du	
bâtiment situé à la rue de l'Industrie 11, parcelle 7738, feuille 72 du	
cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville	
de Genève (PR-726 A/B);	
– la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de	
l'ouverture d'un crédit de 1 645 500 francs destiné à la rénovation	
du bâtiment situé à la rue de l'Industrie 12, parcelle 44, feuille 71 du	
cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville	
de Genève (PR-727 A/B)	6041
10.00	(050
10.Propositions des conseillers municipaux	6058
11.Interpellations	6059
11.interpenations	0039

La mémorialiste: *Marguerite Conus*

6060

50 - 167e.indd 6062 02.09.10 14:31

50 - 167e.indd 6063 02.09.10 14:31

50 - 167e.indd 6064 02.09.10 14:31